
NOTE DE JUSTIFICATION
DES DEMANDES D'EXEMPTIONS
A L'ECHEANCE 2015 POUR LES MASSES D'EAU DU BASSIN RHONE
MEDITERRANEE

Documents et données techniques
pour l'élaboration du SDAGE 2016-2021
du bassin Rhône-Méditerranée

Tableaux des arguments des exemptions par masse d'eau

Décembre 2015

SDAGE 2016-2021 _ Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau _ Explications à lire avant de consulter les tableaux

A LIRE

Les deux tableaux (MESU + MESO) rassemblent les informations suivantes :

- l'identité de la masse d'eau et son rattachement au sous bassin correspondant ;
- l'objectif, l'échéance et les paramètres de l'état écologique (ESU), l'état quantitatif (ESO) et l'état chimique (ESU+ESO) ;
- la motivation du report de délai : conditions naturelles, faisabilité technique, cout disproportionné ;
- pour chaque paramètre, les arguments concernant les conditions naturelles (CN) et la faisabilité technique (FT), qui sont rassemblés en une seule cellule ;
- lorsque la masse d'eau a fait l'objet d'un déploiement de mesures au cycle 2010-2015, deux informations peuvent complémentaires :
 - > des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée ;
 - > des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
- les arguments concernant le cout disproportionné (CD), qui sont de deux ordres :
 - > par masse d'eau : le choix de maintenir, supprimer ou ajouter le critère de cout disproportionné
 - > par sous bassin : le résultat de l'analyse cout-bénéfice (ABC) avec C = cout en M€ et B = bénéfice en M€

Cas particulier des paramètres chimiques entraînant un report de délai pour les masses d'eau superficielle :

> Pour presque toutes les masses d'eau dégradées, l'objectif d'atteinte du bon état chimique est **fixé à 2027**, les résorptions des substances à l'origine de leur dégradation nécessitant plus d'un plan de gestion. Ainsi, seule la Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs (FRDR1806d) a un report en **2021** car malgré le mauvais état chimique, des mesures importantes sont prévues pour réduire les émissions de penta-chlorobenzène à l'origine de son déclassement actuel.

> Les reports d'atteinte de l'échéance de bon état chimique pour les eaux superficielles sont motivés par la **faisabilité technique**, sauf pour 2 masses d'eau pour lesquelles les conditions naturelles sont retenues, il s'agit du lac de châtelot (ou de Moron) - FRDL10 et du lac de chaillaxon - FRDL14.

> Pour les masses d'eau de **transition**, le développement des réseaux de surveillance a permis de mieux connaître l'état de ces milieux et la dégradation chimique s'est révélée plus marquée qu'estimée en 2009. Ces masses d'eau sont fortement impactées par les substances, puisqu'un objectif de bon état chimique est atteint pour 40% des masses d'eau en 2015. Les reports sont motivés par les **conditions naturelles** (temps de récupération), les substances détectées étant déjà interdites d'utilisation.

Liste des 195 masses d'eau superficielles concernées par un report d'échéance à 2027 pour l'atteinte de l'objectif chimique avec les substances ubiquistes :	CODE
L'Ardèche de la confluence de l'Auzon à la confluence avec l'Ibie	FRDR411a
L'Ardèche de la confluence de l'Ibie au Rhône	FRDR411b
La Cance de la Deume au Rhône	FRDR460
Limony	FRDR468
rivière l'avène	FRDR11390
L'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée	FRDR174
Etang de La Palme	FRDT03
Complexe du Narbonnais Bages - Sigean	FRDT04
Complexe du Narbonnais Campagnol	FRDT05b
Vendres	FRDT08
Canet	FRDT01
Lampy aval et Tenten	FRDR192b
rivière la glèpe	FRDR11732
rivière la crenze	FRDR11950
Etangs Palavasiens Est	FRDT11b
Etangs Palavasiens Ouest	FRDT11c
Etang de l'Or	FRDT11a
Petite Camargue Murette	FRDT13e
Salses-Leucate	FRDT02
La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	FRDR223
La Têt du barrage des Bouillouses à la rivière de Mantet	FRDR229
Le Pallas	FRDR149
Etang de Thau	FRDT10
Le Vidourle de St Hippolyte à la confluence avec le Brestalou	FRDR136b
Le Vistre Canal	FRDR1901
Frontignan - Pointe de l'Espiguette	FRDC02f
ruisseau la feschotte	FRDR11813
L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	FRDR630a
L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	FRDR630b
Le Doubs du Barrage de Crissey à la confluence avec la Saône	FRDR1808
rivière l'autruche	FRDR11146
La Bourbeuse	FRDR631
La Madeleine	FRDR632b
lac de châtelot (ou Moron)	FRDL10
lac de chaillaxon	FRDL14
ruisseau le gland	FRDR10823
ruisseau des marais de saône	FRDR10862
Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey	FRDR625
Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillaxon	FRDR638
Le Doubs de sa source au Bief Rouge	FRDR644
La Lizaine	FRDR1679
La Basse Loue d'Arc-et-Senans à la confluence avec le Doubs	FRDR617
La Cuisance	FRDR618
La Loue de sa source à Arc-et-Senans	FRDR619
Contre-canal du Rhône de Mornas à la confluence avec l'Aigue	FRDR406b

SDAGE 2016-2021 _ Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau _ Explications à lire avant de consulter les tableaux

ruisseau l'hérin	FRDR10852
Le Lez de la Coronne au contre-canal du Rhône à Mornas	FRDR406a
La Meyne / Mayre de Raphelis / Mayre de Merderic	FRDR1251
L'Asse du seuil de Norante à la confluence avec la Durance	FRDR271
La Durance du Coulon à la confluence avec le Rhône	FRDR244
Le Coulon de Apt à la confluence avec la Durance et l'Imergue	FRDR245b
Camargue Complexe Vaccarès	FRDT14a
Camargue La Palissade	FRDT14c
gandre d'auraille	FRDR10693
La Durance du canal EDF à l'Asse	FRDR275
L'Albarine de sa source au bief du Vuires	FRDR487
ruisseau le toison	FRDR10585
L'Ain de la retenue de Blye jusqu'à l'amont de Vouglans	FRDR501
L'Arve du Bon Nant à Bonneville	FRDR555a
L'Arve de la confluence avec la Ménoge jusqu'au Rhône	FRDR555d
Le Foron à l'aval de Ville la Grand	FRDR556b
Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier	FRDR532a
La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	FRDR552c
ruisseau des trois fontaines	FRDR11928
Le Thiou	FRDR536
Ruisseau de Belle Eau	FRDR529
Isère de l'Arly au Bréda	FRDR354b
La Jonche aval après la confluence avec l'exutoire de l'étang de Crey	FRDR1141b
Canal de la Manche	FRDR3054
La Bonne aval barr. de Pont-Haut	FRDR344a
La Bonne à l'amont du barrage de Pont-Haut, la Roizonne, la Malsanne et le ruisseau de Béranger	FRDR345
Isère du Bréda au Drac	FRDR354c
Isère du Doron de Bozel à l'Arly	FRDR354a
L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet	FRDR362a
L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	FRDR362b
L'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne	FRDR319
La Morge de Voiron à la confluence avec le canal Fure Morge	FRDR322b
Le canal Fure-Morge	FRDR322c
ruisseau la barberolle	FRDR10394
La Tinée de sa source au torrent de la Guercha	FRDR84
Le Var de Colomars à la mer	FRDR78b
La Roya de la frontière italienne et la vallon de Cairos à la mer	FRDR74
rivière la mourachonne	FRDR11997
Rade de Villefranche	FRDC09d
Monte Carlo- Frontière italienne	FRDC10c
rivière la luynes	FRDR11804
L'Arc de la Luynes à l'étang de Berre	FRDR129
L'Arc de la Cause à la Luynes	FRDR130
L'Eygoutier	FRDR115
Amont du Las	FRDR116a
Aval du Las	FRDR116b
ruisseau le raumartin	FRDR10874
La Cadière de sa source au pont de Glacière	FRDR126a
Etang de Berre Grand Etang	FRDT15a
Etang de Berre Vaïne	FRDT15b
Etang de Berre Bolmon	FRDT15c
Le Gapeau de la source au rau de Vigne Fer	FRDR114a
L'Huveaune du seuil du pont de l'Etoile à la mer	FRDR121b
La Touloubre du vallat de Boulery à l'étang de Berre	FRDR127
Golfe de Fos	FRDC04
Petite Rade de Marseille	FRDC06a
Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne	FRDR472a
Gère de l'aval de la confluence avec la Vesone au Rhône	FRDR472b
L'Azergues de la Grande Combe à la Brévenne	FRDR568a
L'Azergue à l'aval de la Brevenne	FRDR568b
L'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beaurepaire	FRDR466a
L'Oron de St barthélémt de Beaurepaire jusqu'au Rhône	FRDR466b
La Bourbre de la la confluence Hien/Boubre à l'amont du canal de Catelan	FRDR506a
La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)	FRDR506b
La Bourbre du seuil Goy au Rhône	FRDR506c
L'Hien de sa source au Rau de Bournand	FRDR508a
L'Hien du Rau de Bournand à la confluence Hien/Boubre	FRDR508b
La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Boubre	FRDR509c
La Brévenne à l'amont de la confluence avec la Turdine	FRDR569b
Le Garon de Brignais au Rhône	FRDR479c
Le Gier du ruisseau du Grand Malval au Rhône	FRDR474
Le Gier de la retenue au ruisseau du Grand Malval	FRDR475
ruisseau la bièvre	FRDR12020
ruisseau des échets	FRDR11861
ruisseau le morgon	FRDR10044
L' Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône	FRDR482b

SDAGE 2016-2021 _ Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau _ Explications à lire avant de consulter les tableaux

L'Amance de la petite Amance au ruisseau de la Gueuse à sa confluence avec la Saône	FRDR691
L'Amance de sa source à la Confluence avec la Petite Amance incluse	FRDR692
La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	FRDR695
Rau de la Sâle	FRDR697
La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	FRDR698
La Saône de sa source à la confluence avec la Mause	FRDR699b
L'Apance	FRDR696
Le Coney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	FRDR693
Le Coney de sa source au Ruisseau d'Hautmougey	FRDR694
Le Durgeon aval	FRDR680
Le Durgeon moyen du Batard jusqu'à la confluence avec la Colombine	FRDR682
La Lanterne de la Semouse à la confluence avec la Saône	FRDR684
L'Augronne	FRDR687b
ruisseau de recologne	FRDR10962
L'Ognon du Rahin au Lauzin	FRDR659
L'Ognon du Fourchon au Rahin	FRDR662
L'Ognon de sa source au Fourchon	FRDR664
L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	FRDR647
L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	FRDR648b
Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône	FRDR672
Le Resaigne	FRDR673
La Venelle	FRDR655
ruisseau d'orain	FRDR10751
ruisseau le ru	FRDR11188
ruisseau la vèvre	FRDR11775
La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône	FRDR665
La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus	FRDR666
rivière la tenise	FRDR10023
La Brizotte	FRDR653
ruisseau la bourbonne	FRDR11206
rivière la talie	FRDR11935
rivière l'orbise	FRDR11968
ruisseau de meursault	FRDR10272
La Dheune du ruisseau de Meursault à la Saône	FRDR608
Le Meuzin	FRDR609
La Dheune du ruisseau de la Creuse au Ruisseau de Meursault	FRDR610
La Dheune de sa source au ruisseau de la Creuse inclus	FRDR611
La Guye	FRDR604
La Grosne du Valouzin à la Guye	FRDR605
La Grosne (y compris la Grosne Occidentale et la Grosne Orientale) de sa source à la confluence avec le Valouzin	FRDR606
La Mouge	FRDR591
ruisseau denante	FRDR11311
La Petite Grosne à l'aval de la confluence avec le Fil à la Saône	FRDR579b
rivière la biètre	FRDR10142
La Vouge	FRDR645
La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	FRDR577b
Le jugnon, La Ressouze de Bourg en Bresse à la confluence avec le Ressouzet et lebief de la Gravière	FRDR593a
Le Reyssouzet	FRDR593b
La Ressouze de sa source au plan d'eau de Bouvant	FRDR594
Les Sanes	FRDR597
Le Sevron et le Solnan	FRDR598
La Vallière Sonette incluse	FRDR599
La Petite Veyle	FRDR580
La Veyle du Renon à la Saône	FRDR581
Le Renon	FRDR582
La Veyle de l'Etre au Renon	FRDR583
Le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence	FRDR584c
L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc	FRDR584d
La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg	FRDR587b
Le Rhône du pont de Jons à la confluence Saône	FRDR2005
Le Rhône de Miribel (du pont de Jons jusqu'à la confluence avec le canal de Jonage)	FRDR2005a
Rhône de Vernaison	FRDR2006a
Le Rhône de la confluence Isère à Avignon	FRDR2007
Rhône de Charmes-Beauchastel	FRDR2007b
Rhône de Baix-Logis-Neuf	FRDR2007c
Le Rhône d'Avignon à Beaucaire	FRDR2008
Bras d'Avignon et ses annexes	FRDR2008a
Rhône de Beaucaire	FRDR2008b
Le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylveréal	FRDR2009
La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	FRDR1806a
La Saône du Salon à la déviation de Seurre	FRDR1806b
La Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre	FRDR1806c
La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	FRDR1807a
La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône	FRDR1807b

Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau
Masses d'eau superficielle

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_01	Ardèche	FRDR11194	rivière la ligne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_01	Ardèche	FRDR11251	ruisseau du moulin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_01	Ardèche	FRDR12078	ruisseau de salastre	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_01	Ardèche	FRDR12093	rivière auzon de saint sermin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_01	Ardèche	FRDR411a	L'Ardèche de la confluence de l'Auzon à la confluence avec l'Ibie	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_01	Ardèche	FRDR411b	L'Ardèche de la confluence de l'Ibie au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT			
AG_14_01	Ardèche	FRDR412	L'Ibie et les ruisseaux le Rounel, de l'enfer et de remerquer	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10103	ruisseau d'embrun	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10256	ruisseau de bassemon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10475	ruisseau le verin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10494	ruisseau le furon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10621	ruisseau la valencize	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10684	ruisseau de la gouelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Coût disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Coût disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10697	ruisseau de crémieux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR10766	le nant	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR11316	le riotet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR11397	ruisseau du moulin laure	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR11554	ruisseau de marlet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR11560	rivière le ternay	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR11635	ruisseau de l'épervier	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR11880	ruisseau du pontin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR1348	Rau d'Ozon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR1357	Rau de Torrenson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, nitrates, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR459	L'Ay	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_02	Cance Ay	FRDR460	La Cance de la Deume au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR461b	Déôme en amont de la commune de Bourg Argental	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR461c	Déôme de l'amont de Bourg Argental à la confluence Cance Déôme	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR465	Ecoutay	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR468	Limony	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2027	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
AG_14_02	Cance Ay	FRDR469	Le Batalon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	nitrate, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_03	Cèze	FRDR10482	ruisseau l'amave	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_03	Cèze	FRDR10996	rivière la claysse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_03	Cèze	FRDR11452	ruisseau l'alauzène	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_03	Cèze	FRDR11730	ruisseau l'aiguillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
AG_14_03	Cèze	FRDR11954	rivière la tave	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_03	Cèze	FRDR12016	ruisseau de vionne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
AG_14_03	Cèze	FRDR394b	La Cèze à l'aval de Bagnols	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_03	Cèze	FRDR396	La Cèze de la Ganière au ruisseau de Malaygue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_03	Cèze	FRDR400a	La Cèze de sa source au barrage de Sénéchas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_04	Chassezac	FRDR10474	ruisseau le granzon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
AG_14_04	Chassezac	FRDR12040	rivière de salindres	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_04	Chassezac	FRDR413c	Le Chassezac de l'aval de l'usine de Salelles à la confluence avec l'Ardèche	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_05	Doux	FRDR11247	ruisseau la Jointine	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_05	Doux	FRDR12107	rivière la vivance	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_05	Doux	FRDR452	Le Doux de la Daronne au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_06	Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche	FRDR10875	Ruisseau le Frayol	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_06	Affluents rive droite du Rhône entre Lavezon et Ardèche	FRDR11863	ruisseau de souchas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_07	Eyrieux	FRDR10280	ruisseau des eygas	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_07	Eyrieux	FRDR11562	ruisseau le turzon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_07	Eyrieux	FRDR11999	ruisseau l'éve	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, nitrates	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_07	Eyrieux	FRDR12041	ruisseau d'aygueneyre	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_07	Eyrieux	FRDR444b	L'Eyrieux de l'amont de la confluence avec la Dunière à sa confluence avec le Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR10026	ruisseau de l'ourne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_08	Gardons	FRDR10224	Alizon et Seynes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_08	Gardons	FRDR10277	ruisseau l'amous	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR10301	ruisseau le briançon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR10318	ruisseau l'allarenque	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_08	Gardons	FRDR10500	ruisseau de liqueyrol	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_08	Gardons	FRDR10792	rivière le bourdic	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_08	Gardons	FRDR10794	ruisseau de carriol	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_08	Gardons	FRDR11122	ruisseau de braune	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_08	Gardons	FRDR11390	rivière l'avène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2027	2027	Cadmium et ses composés	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR11487	ruisseau la valliguière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_08	Gardons	FRDR11699	ruisseau de l'auriol	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_08	Gardons	FRDR11713	ruisseau grabieux	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_08	Gardons	FRDR12022	rivière la droude	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_08	Gardons	FRDR12120	Le Bournigues	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_08	Gardons	FRDR379	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR380b	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR381	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon d'Alès	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_08	Gardons	FRDR382b	Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon	FRDR10641	ruisseau d'ozon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon	FRDR10762	la lon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
AG_14_09	Ouvèze Payre Lavézon	FRDR1319a	La Payre e sa source à l'amont de sa confluence avec la Véronne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
AG_14_10	Rhône entre la Cèze et le Gard	FRDR10221	ruisseau le nizon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquote	Échéance état chimique avec ubiquote	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
AG_14_10	Rhône entre la Cèze et le Gard	FRDR10600	vallat de malaven	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_10	Rhône entre la Cèze et le Gard	FRDR10877	la brassière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
AG_14_11	Beaume-Drobie	FRDR11449	ruisseau de blajoux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
AG_14_11	Beaume-Drobie	FRDR417a	La Beaume de sa source à la confluence avec l'Alune	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
AG_14_11	Beaume-Drobie	FRDR418	La Drobie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10056	le rieu sec	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10086	ruisseau de merdaux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10314	ruisseau de vallouvière	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10342	ruisseau de fontfroide	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10433	ruisseau de saint-estève	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10790	ruisseau de tournissan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10795	ruisseau la bretonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10863	ruisseau mayral	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR10921	ruisseau de la mayral	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11142	ruisseau le rieugras	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11153	ruisseau l'espène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11291	ruisseau de canet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11400	ruisseau de la caminade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11430	ruisseau du grésillou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11630	ruisseau des mattes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11666	ruisseau de l'aiguille	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11705	ruisseau de domneuve	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11731	ruisseau de naval	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11830	ruisseau de bazalac	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11849a	Ruisseau de la Journe et des Juifs	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11849b	Ruisseau de la Journe Vieille Haute	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11855	ruisseau des foulquiés	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11881	ruisseau de la prade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11902	ruisseau le rascas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR11985	ruisseau du répudre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR175b	la Cesse en aval de la confluence avec la Cessière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR176	L'Orbieu de la Nielle jusqu'à la confluence avec l'Aude	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR177	L'Aussou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR178	La Nielle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR180	L'Alsou	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR182	L'Aude du Fresquel à la Cesse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR183	L'Ognon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR185	L'Orbiel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR186	La Clamoux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR187	Rau de Trapel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 33,5 M€ ; B = 34,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_01	Affluents Aude médiane	FRDR3109	Canal du Midi	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_02	Agly	FRDR10211	ruisseau de la devèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C = 7,9 M€ ; B = 14,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_02	Agly	FRDR10799	torrent le roboul	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_02	Agly	FRDR11154	ruisseau la llobère	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C = 7,9 M€ ; B = 14,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_02	Agly	FRDR11352	ruisseau de la pesquitte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C = 7,9 M€ ; B = 14,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_02	Agly	FRDR11679	ruisseau de trémoine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C = 7,9 M€ ; B = 14,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_02	Agly	FRDR211	L'Agly du ruisseau de Roboul à la mer Méditerranée	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C = 7,9 M€ ; B = 14,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_02	Agly	FRDR212	L'Agly du Verdoble au ruisseau de Roboul	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C = 7,9 M€ ; B = 14,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_02	Agly	FRDR213	Le Verdoble	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_02	Agly	FRDR215	L'Agly du barrage de l'Agly au Verdoble	Cours d'eau	bon état	MEN	2015				2015	2015			Bon état écologique 2015	
CO_17_02	Agly	FRDR216	Riv. de Maury	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_02	Agly	FRDR220	La Boulzane	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique <i>(pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)</i>	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_03	Aude amont	FRDL125	retenue de Puyvalador	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, nitrates	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR10273	rivière de mazerolles	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR10427	ruisseau de fount guilhen	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR10802	le rec grand	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_03	Aude amont	FRDR10816	ruisseau le blau	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR11234	ruisseau de la rivairolle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR11370	ruisseau de malepère	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_03	Aude amont	FRDR11564	ruisseau de toron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR12045	ruisseau d'antugnac	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_03	Aude amont	FRDR198	Le Lauquet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_03	Aude amont	FRDR199	Le Sou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_03	Aude amont	FRDR206	L'Aude de sa source à la retenue de Matemale	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10375	canal du passot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_04	Aude aval	FRDR10543	ruisseau du veyret	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10556	ruisseau de la nazoure	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10623	ruisseau audié	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10630	ruisseau de la cave maîtresse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10694	canal du grand salin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10793	rivière de quarante	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR10867	rivière le barrou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_04	Aude aval	FRDR11567	ruisseau Mayral d'Armissan Vinassan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR11751	ruisseau la mayre rouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR11771	ruisseau du colombier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR11955	ruisseau de ripaud	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_04	Aude aval	FRDR12077	ruisseau le brasset	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_04	Aude aval	FRDR174	L'Aude de la Cesse à la mer Méditerranée	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR208	La Berre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR209	Le Rieu de Roquefort	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR210	Rieu de Lapalme	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDR3110	Canal de la Robine	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDT03	Etang de La Palme	Eaux de transition	bon état	MEN	2015			2015	2027	Mercurure et ses composés	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDT04	Complexe du Narbonnais Bages - Sigean	Eaux de transition	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT, CN	2027	2027	4-n-nonylphenol, Cadmium	FT	/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDT05b	Complexe du Narbonnais Campagnol	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, matières organiques et oxydables	FT, CN	2027	2027	Hexachlorocyclohexane	FT	/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_04	Aude aval	FRDT06a	Complexe du Narbonnais Gruissan	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	pesticides, nitrates, matières organiques et oxydables	FT, CN	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDT06b	Complexe du Narbonnais Grazel/Mateille	Eaux de transition	bon potentiel	MEFM	2021	nitrates	FT, CN	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_04	Aude aval	FRDT08	Vendres	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, morphologie	FT, CN	2027	2027	Hexachlorocyclohexane	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_05	Bagnas	FRDT09	Grand Bagnas	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie, nitrates, substances dangereuses, autre	FT, CN	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_06	Canet	FRDL126	retenue de villeneuve-de-la-raho	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	matières phosphorées, nitrates	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_06	Canet	FRDR10881	rivière de passa	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_06	Canet	FRDR10883	correc de les llobères	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_06	Canet	FRDR11808	rivière l'ille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_06	Canet	FRDR231	Foseille	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_06	Canet	FRDR232a	La Canterrane et Réart de sa source à la confluence avec la Canterrane	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_06	Canet	FRDR232b	Le réart à l'aval de la confluence avec la Canterrane	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_06	Canet	FRDR233	Agouille de la Mar	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_06	Canet	FRDT01	Canet	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, nitrates, matières organiques et oxydables	FT, CN	2027	2027	Endosulfan	FT	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR10135	ruisseau de limbe	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR10238	ruisseau l'arnouse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR10279	ruisseau de rivals	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_07	Fresquel	FRDR10350	ruisseau de mairevieille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR10532	ruisseau de pugnier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR10584	ruisseau la migaronne	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_07	Fresquel	FRDR10822	ruisseau de bassens	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR11023	ruisseau de roquelande	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR11100	ruisseau de la force	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR11119	ruisseau de la bouriette	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR11131	ruisseau de glandes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, nitrates	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR11671	rivière le linon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_07	Fresquel	FRDR11856	ruisseau de mézeran	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR12044	rivière la vernassonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR12056	ruisseau de Soupex	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_07	Fresquel	FRDR12074	ruisseau de l'argentouire	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR188	Le Fresquel de la Rougeanne à l'Aude	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR189	Le Fresquel du ruisseau de Tréboul à la Rougeanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR190	La Rougeanne, L'Alzeau, La Dure	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR192a	Le Lampy jusqu'au ruisseau de Tenten	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR192b	Lampy aval et Tenten	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR194	La Preuille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_07	Fresquel	FRDR195	Le Rebenty	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR196a	Le Tréboul	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_07	Fresquel	FRDR196b	Le Fresquel de sa source à la confluence avec le Tréboul	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_08	Hérault	FRDR10129	ruisseau de saint-martial	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_08	Hérault	FRDR10411	ruisseau du pontel	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_08	Hérault	FRDR10424	ruisseau de gassac	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_08	Hérault	FRDR10485	ruisseau le rieurtort	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_08	Hérault	FRDR10564	rivière le lamalou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_08	Hérault	FRDR10599	ruisseau de merdols	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR10711	ruisseau d'ensigaud	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_08	Hérault	FRDR10730	ruisseau le dardaillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR10763	ruisseau de tieulade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR10834	ruisseau la marguerite	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR11164	ruisseau le merdanson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_08	Hérault	FRDR11403	ruisseau de bayèle	Cours d'eau	bon état	MEN	2015								Bon état écologique 2015	
CO_17_08	Hérault	FRDR11634	ruisseau la lène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR11656	ruisseau des courredous	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR11732	rivière la glèpe	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	métaux	FT	2027	2027	Cadmium et ses composés	FT	/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_08	Hérault	FRDR11828	ruisseau de la font du loup	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR11834	ruisseau de valpudèse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_08	Hérault	FRDR11950	rivière la crenze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	métaux	FT	2027	2027	Cadmium et ses composés	FT	/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_08	Hérault	FRDR12015	ruisseau de rouvièges	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_08	Hérault	FRDR13001	ruisseaux de Laval et des Pantènes	Cours d'eau	bon état	MEN	2015								Bon état écologique 2015	
CO_17_08	Hérault	FRDR161a	L'Hérault du ruisseau de Gassac à la confluence avec la Boyne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_08	Hérault	FRDR161b	L'Hérault de la confluence avec la Boyne à la Méditerranée	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR162	La Thongue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR163	La Peyne aval	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_08	Hérault	FRDR165	La Boyne	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_08	Hérault	FRDR166	La Lergue du Roubieu à la confluence avec l'Hérault et l'aval du Salagou	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C = 45,2 M€ ; B = 52,9 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_08	Hérault	FRDR167	Le Salagou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_08	Hérault	FRDR887	la Buège	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR10033	ruisseau l'aigarelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR10109	Lirou et affluents	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR10317	ruisseau de pézouillet	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR10956	ruisseau de lassedéron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR11764	ruisseau la lironde	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR11923	ruisseau de brue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR142	Le Lez à l'aval de Castelnaud	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables, matières phosphorées, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR143	Le Lez de sa source à l'amont de Castelnaud	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR144	La Mosson du ruisseau du Coulazou à la confluence avec le Lez	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, matières phosphorées, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR145	Ruisseau du Coulazou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR146	La Mosson du ruisseau de Miege Sole au ruisseau du Coulazou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR147	La Mosson de sa source au ruisseau de Miege Sole	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDT11b	Etangs Palavasiens Est	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	matières phosphorées, pesticides, morphologie, matières organiques et oxydables, autre, eutrophisation	FT, CN	2027	2027	4-n-nonylphenol, Diuron, B	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Matières phosphorées : Le temps de transfert des matières phosphorées au sein du milieu naturel est long (stock dans les sols et pouvoir épuratoire fluctuant des milieux superficiels). Elles seront encore présentes au sein des milieux après application des mesures./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_09	Lez Mosson Etangs Palavasiens	FRDR111c	Etangs Palavasiens Ouest	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	matières phosphorées, pesticides, morphologie, matières organiques et oxydables, autre, eutrophisation	FT, CN	2027	2027	Endosulfan, Pesticides cycl	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Matières phosphorées : Le temps de transfert des matières phosphorées au sein du milieu naturel est long (stock dans les sols et pouvoir épuratoire fluctuant des milieux superficiels). Elles seront encore présentes au sein des milieux après application des mesures./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_10	Libron	FRDR10074	ruisseau de rendolse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,8 M€ ; B : non estimé) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_10	Libron	FRDR11272	ruisseau de l'ardailou	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_10	Libron	FRDR11795	fossé maîré	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_10	Libron	FRDR159	Le Libron du ruisseau de Badeaussou à la mer Méditerranée	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,8 M€ ; B : non estimé) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_10	Libron	FRDR160	Le Libron de sa source au ruisseau de Badeaussou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,8 M€ ; B : non estimé) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_11	Or	FRDR12121	L'aigues Vives	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_11	Or	FRDR12122	Le berbian	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_11	Or	FRDR137	Le Dardailon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_11	Or	FRDR138	Le Bérange	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_11	Or	FRDR139	Viredonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_11	Or	FRDR140	La Cadoule	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_11	Or	FRDR141	Le Salaison	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_11	Or	FRDT11a	Étang de l'Or	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables	FT, CN	2027	2027	Endosulfan, Hexachlorocyclohexane	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_12	Orb	FRDR10108	ruisseau de navaret	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_12	Orb	FRDR10680	ruisseau le vernoubrel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_12	Orb	FRDR10984	ruisseau de ronnell	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_12	Orb	FRDR11072	ruisseau le taurou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_12	Orb	FRDR11197	ruisseau le rieurort	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_12	Orb	FRDR11211	ruisseau de landeyran	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_12	Orb	FRDR11359	ruisseau le lirou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_12	Orb	FRDR11599	ruisseau de touloubre	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_12	Orb	FRDR11846	ruisseau le rieuherlou	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_12	Orb	FRDR11867	ruisseau de vèbre	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_12	Orb	FRDR11926	ruisseau rhonel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_12	Orb	FRDR11940	ancien lit de l'orb	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_12	Orb	FRDR151a	L'Orb du Taurou à l'amont de Béziers	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_12	Orb	FRDR151b	L'Orb de l'amont de Béziers à la mer	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_12	Orb	FRDR154a	L'Orb de la confluence avec la Mare à la confluence avec le Jaur	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_12	Orb	FRDR156a	L'Orb de l'aval du barrage à la confluence avec la Mare	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_12	Orb	FRDR156b	La Mare	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_12	Orb	FRDR157	L'Orb de sa source à la retenue d'Avène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_14	Petite Camargue	FRDR3108a	Le canal du Rhône à Sète entre le Rhône et le seuil de Franquevaux	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2027	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_14	Petite Camargue	FRDT13c	Petite Camargue Médart	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, nitrates, matières organiques et oxydables, autre	FT, CN	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_14	Petite Camargue	FRDT13e	Petite Camargue Murette	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, nitrates, matières organiques et oxydables, autre	FT, CN	2027	2027	Hexachlorocyclohexane	FT	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_14	Petite Camargue	FRDT13h	Petite Camargue Scamandre-Charnier	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, pesticides, autre	FT, CN	2015	2015			/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_15	Salses-Leucate	FRDT02	Salses-Leucate	Eaux de transition	bon état	MEN	2015			2027	2027	Endosulfan, HAP, Pesticides cyclodienes	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_16	Sègre	FRDR243c	Rivière le Sègre	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 12,2 M€ ; B : 3,5 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR1012	La Massane	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR234a	le tech du ravin de molas au tanyari	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,9 M€ ; B : 32,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR234b	le tech du tanyari à la mer méditerranée	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR235	le tech de la rivière de lamanère au ravin de molas	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,9 M€ ; B : 32,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR237b	La Riberette de St André à la mer	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,9 M€ ; B : 32,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR238	Le Ravaner	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_17	Tech et affluents Côte Vermeille	FRDR239	La Baillaury	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_18	Têt	FRDL128	retenue de vinça	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT, CN	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_18	Têt	FRDR10324	rivière de caillan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_18	Têt	FRDR10725	ruisseau le lliscou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_18	Têt	FRDR11161	ruisseau de la boule	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_18	Têt	FRDR11204	rivière la comelade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_18	Têt	FRDR11236	ruisseau l'adou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_18	Têt	FRDR11476	rivière la riberette	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_18	Têt	FRDR11987	ruisseau du soler	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_18	Têt	FRDR12048	el jard	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_18	Têt	FRDR12079	ruisseau la llabanère	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_18	Têt	FRDR222	Le Bourdigou	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_18	Têt	FRDR223	La Têt de la Comelade à la mer Méditerranée	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2027	2027	Hexachlorocyclohexane	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_18	Têt	FRDR229	La Têt du barrage des Bouillouses à la rivière de Mantet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_18	Têt	FRDR984	La Basse	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_18	Têt	FRDR986b	Boîs aval de Bouleternère	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
CO_17_19	Thau	FRDR10239	ruisseau de font frats	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières phosphorées, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_19	Thau	FRDR11399	ruisseau de soupié	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières phosphorées, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_19	Thau	FRDR11791	ruisseau de la calade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières phosphorées, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_19	Thau	FRDR12064	ruisseau de nègue vaques	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières phosphorées, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_19	Thau	FRDR148	La Vène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, matières phosphorées	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_19	Thau	FRDR149	Le Pallas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières phosphorées	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_19	Thau	FRDT10	Etang de Thau	Eaux de transition	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT, CN	2027	2027	Diuron, Endosulfan, Hexac	FT	/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_20	Vidourle	FRDR10310	rivière la bénovie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,7 M€ ; B : 16,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_20	Vidourle	FRDR10331	ruisseau le lissac	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,7 M€ ; B : 16,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_20	Vidourle	FRDR10484	ruisseau le brestalou	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_20	Vidourle	FRDR10819	rivière la courme	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,7 M€ ; B : 16,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_20	Vidourle	FRDR10886	ruisseau de nègue-boute	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_20	Vidourle	FRDR11018	valat le grand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_20	Vidourle	FRDR11439	ruisseau de brie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_20	Vidourle	FRDR11484	ruisseau du quinquillan	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_20	Vidourle	FRDR11502	ruisseau de crioulon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_20	Vidourle	FRDR11860	ruisseau des corbières	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
CO_17_20	Vidourle	FRDR11951	ruisseau d'aigalade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,7 M€ ; B : 16,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
CO_17_20	Vidourle	FRDR134b	Le Vidourle de Sommières à la mer	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
CO_17_20	Vidourle	FRDR136b	Le Vidourle de St Hippolyte à la confluence avec le Brestalou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_20	Vidourle	FRDT12	Étang du Ponant	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT, CN	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Le temps de transfert des nutriments au sein du milieu naturel est long (stock dans les sols et pouvoir épuratoire fluctuant des milieux superficiels). Ils seront encore présentes au sein des milieux après application des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR10031	rivière le rieu	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR10361	le rieu	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR10376	ruisseau le buffalon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR10761	ruisseau le canabou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR11312	ruisseau le rhony	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR11553	petit vistre ou vistre de la fontaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR11643	ruisseau la cubelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR11953	ruisseau la pondre	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR132	Le vieux Vistrea à l'aval de la Cubelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR133	Le Vistre de sa source à la Cubelle	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_21	Vistre Costière	FRDR1901	Le Vistre Canal	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
CO_17_90	Côte Vermeille	FRDC01	Frontière espagnole - Racou Plage	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	autres	CN	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
CO_17_92	Cap d'Agde	FRDC02c	Cap d'Agde	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	pesticides, substances dangereuses, activités maritimes	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
CO_17_93	Littoral cordon lagunaire	FRDC02e	De Sète à Frontignan	Eaux côtières	bon potentiel	MEFM	2021	pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
CO_17_93	Littoral cordon lagunaire	FRDC02f	Frontignan - Pointe de l'Espiguette	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	substances dangereuses	FT	2027	2027	Endosulfan	FT	/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_01	Allaine - Allan	FRDR10948	le rupt	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DO_02_01	Allaine - Allan	FRDR11813	ruisseau la feschotte	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(a)pyrene / Benzo(g,	FT	/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion. /Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_01	Allaine - Allan	FRDR12081	Ruisseau la Covatte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
DO_02_01	Allaine - Allan	FRDR627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion. /Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_01	Allaine - Allan	FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_01	Allaine - Allan	FRDR630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_02	Basse vallée du Doubs	FRDR10237	ruisseau la sablonné	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,4 M€ ; B : 6,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DO_02_02	Basse vallée du Doubs	FRDR10669	ruisseau la charetelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,4 M€ ; B : 6,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DO_02_02	Basse vallée du Doubs	FRDR10753	rivière la sablonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,4 M€ ; B : 6,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DO_02_02	Basse vallée du Doubs	FRDR10835	ruisseau bief de baraitaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,4 M€ ; B : 6,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DO_02_02	Basse vallée du Doubs	FRDR11075	bief de moussieres	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,4 M€ ; B : 6,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DO_02_02	Basse vallée du Doubs	FRDR1808	Le Doubs du Barrage de Crissey à la confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,4 M€ ; B : 6,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR10521	ruisseau le margrabant	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR11128	Ruisseau la Loutre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR11446	rivière l'autruche	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR11432	ruisseau l'écrevisse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR12049	ruisseau de l'étang	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR20001	ruisseau la suarcine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR20002	ruisseau la gruebaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR631	La Bourbeuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR632a	Le Saint Nicolas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_03	Bourbeuse	FRDR632b	La Madeleine	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_05	Cusancin	FRDR11925	ruisseau de la baume	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DO_02_06	Dessoubre	FRDR634	Le Dessoubre	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDL10	lac de châtelot (ou Moron)	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	nitrites	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	CN	/Nitrites : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDL14	lac de chaillexon	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	nitrites, matières organiques et oxydables, substances dangereuses	FT, CN	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	CN	/Substances - Solvants - Metaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Les nitrites présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR10307	ruisseau la rançonnière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DO_02_07	Doubs Franco-Suisse	FRDR635	Le Doubs de l'aval du bassin de Chaillexon à la frontière suisse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, nitrites, matières organiques et oxydables, substances dangereuses	CN, FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Les nitrites présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_08	Doubs médian	FRDR10823	ruisseau le gland	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 29 M€ ; B : 1,9 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_08	Doubs médian	FRDR10858	ruisseau la ranceuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 1,9 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DO_02_08	Doubs médian	FRDR10906	ruisseau la barbèche	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 1,9 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DO_02_08	Doubs médian	FRDR11798	ruisseau le roide	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 1,9 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DO_02_08	Doubs médian	FRDR633b	Le Doubs de la Confluence avec le Dessoubre à la Confluence avec l'Allan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 1,9 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR10303	ruisseau du bief	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR10524	la grabusse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR10812	ruisseau la sapoie	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR10862	ruisseau des marais de saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2027	2027	Diuron	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR10959	ruisseau de grandfontaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11306	ruisseau de l'étang	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11328	ruisseau le gour	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11360	ruisseau de faletans	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11422	ruisseau de soye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11536	ruisseau vèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11761	ruisseau des longeaux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR11936	Ruisseau de Bénusse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_09	Doubs moyen	FRDR625	Le Doubs de la confluence avec l'Allan jusqu'en amont du barrage de Crissey	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_10	Drueon	FRDR10098	bief rouget	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_10	Drueon	FRDR11026	ruisseau la raie du lotaud	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_10	Drueon	FRDR2024	Le Drueon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_11	Guyotte	FRDR10213	ruisseau de l'étang du moulin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_11	Guyotte	FRDR10537	ruisseau d'aloise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_11	Guyotte	FRDR10540	ruisseau brian	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_11	Guyotte	FRDR10558	ruisseau de grange	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_11	Guyotte	FRDR11137	ruisseau de mervins	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_11	Guyotte	FRDR613	La Guyotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDL12	lac de saint-point	Plans d'eau	bon état	MEN	2021	nitrites	FT	2015	2015			/Nitrites : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDL13	lac de remoray	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	nitrites	FT	2015	2015			/Nitrites : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR10323	ruisseau le théverot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR11507	ruisseau de la tanche	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR11873	ruisseau de cornabey	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR11884	ruisseau le cébriot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR638	Le Doubs de l'amont de Pontarlier à l'amont du bassin de Chaillexon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR643	Le Doubs du Bief Rouge à l'entrée du lac de St Point	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DO_02_12	Haut Doubs	FRDR644	Le Doubs de sa source au Bief Rouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DO_02_13	Lizaine	FRDL3	bassin de champagnay	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		
DO_02_13	Lizaine	FRDR10366	ruisseau de l'étang rechalle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DO_02_13	Lizaine	FRDR11546	ruisseau de brevilliers	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
DO_02_13	Lizaine	FRDR1679	La Lizaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR10067	ruisseau de raffenet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_14	Loue	FRDR10145	vieille rivière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DO_02_14	Loue	FRDR10257	ruisseau le glanon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR10297	ruisseau de la réverotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR10320	ruisseau de bonneille	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_14	Loue	FRDR10335	ruisseau de la biche	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_14	Loue	FRDR10372	bief de caille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_14	Loue	FRDR10487	ruisseau du moulin vernerey	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR10649	ruisseau de vau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_14	Loue	FRDR10706	ruisseau de clairvent	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_14	Loue	FRDR11093	ruisseau la larine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DO_02_14	Loue	FRDR11148	ruisseau lison supérieur	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_14	Loue	FRDR11284	ruisseau du grand mont	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DO_02_14	Loue	FRDR11434	ruisseau de gouaille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_14	Loue	FRDR12018	ruisseau la vache	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DO_02_14	Loue	FRDR1653	La Furieuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les substances à l'origine (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR617	La Basse Loue d'Arc-et-Senans à la confluence avec le Doubs	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR618	La Cuisance	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_14	Loue	FRDR619	La Loue de sa source à Arc-et-Senans	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_15	Orain	FRDR10546	rivière la veuge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_15	Orain	FRDR11067	bief d'acle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
DO_02_15	Orain	FRDR11991	rivière la glantine	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_15	Orain	FRDR615	L'Orain	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_16	Savoireuse	FRDL5	étang du malsaucy	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2027	matières phosphorées	FT	2015	2015			/Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DO_02_16	Savoireuse	FRDR10019	rivière la douce	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_16	Savoireuse	FRDR11327	rivière le rhôme	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DO_02_16	Savoireuse	FRDR11593	ruisseau le verdoyeux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DO_02_16	Savoireuse	FRDR628b	La Savoireuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DO_02_16	Savoireuse	FRDR629	La Rosemontoise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR10478	Ruisseau le Rieu Foyro	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR10516	le rieu sec	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_11_02	Eygues	FRDR11082	Le Béal	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR11455	ruisseau la gaude	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR11663	ruisseau de trente-pas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_11_02	Eygues	FRDR2011	L'Oule	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR2012	L'Eygue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_11_02	Eygues	FRDR401b	L'Aigue de la limite du département de la Drôme au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR401c	L'Aigue de la Sauve (aval Nyons) à la limite du département de la Drôme	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_02	Eygues	FRDR402	L'Eygues de l'Oule à la Sauve (aval Nyons)	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	
DU_11_02	Eygues	FRDR406b	Contre-canal du Rhône de Mornas à la confluence avec l'Aigue	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_03	La Sorgue	FRDR384c	Sorgue de Velleron, du Partage des Eaux à la confluence avec l'Ouvèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_03	La Sorgue	FRDR384d	Grande Sorgue et Sorgue d'Entraigues, du Partage des eaux à la confluence avec la Sorgue de Velleron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_04	Lez	FRDR10274	ruisseau le talobre	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_11_04	Lez	FRDR10827	rivière la veysanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_11_04	Lez	FRDR10852	ruisseau l'hérin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	CN, CD, FT	2027	2027	Chlorpyrifos ethyl	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14 M€ ; B : 1,5 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DU_11_04	Lez	FRDR11776	ruisseau le béal	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14 M€ ; B : 1,5 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DU_11_04	Lez	FRDR11833	rivière la coronne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14 M€ ; B : 1,5 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
DU_11_04	Lez	FRDR406a	Le Lez de la Coronne au contre-canal du Rhône à Mornas	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, hydrologie, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_05	Meyne	FRDR1251	La Meyne / Mayre de Raphelis / Mayre de Merderic	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_11_06	Nesque	FRDR11191	ruisseau de buan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_11_06	Nesque	FRDR385	La Nesque du vallat de Saume Morte à la confluence avec la Sorgue de Velleron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne	FRDR10094	ravin de briançon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne	FRDR10939	ruisseau d'aygue marce	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne	FRDR2034b	L'Ouveze du Menon au Toulourenc	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DU_11_08	Ouvèze vauclusienne	FRDR383	L'Ouvèze de la Sorgue de Velleron à la confluence avec le Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR10243	rivière la sorguette	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR10491	ruisseau des arnauds	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR10997b	Le Brégoux du canal de Carpentras à la confluence	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières phosphorées, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR10997c	Ruisseau de la Salette	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR11124	ruisseau des espérilles	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR11947	ruisseau de saint-laurent	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR12023	Mayre de Malpassé	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR387a	L'Auzon de sa source au pont de la RD 974	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, ichtyofaune, matières phosphorées	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR387b	L'Auzon du pont de la RD 974 à la confluence avec la Sorgue de Velleron	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR388a	La Mède de sa source au canal de Carpentras	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DU_11_09	Rivières Sud-Ouest Mont Ventoux	FRDR388b	La Mède du canal de Carpentras à sa confluence avec le Brégoux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DU_12_01	Affluents Haute Durance	FRDR12010	torrent de sainte-marthe	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_12_01	Affluents Haute Durance	FRDR303	Le torrent des Vachères	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
DU_12_02	Guil	FRDR11020	torrent de la rivière	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_12_02	Guil	FRDR305a	Le Guil de la confluence avec le torrent d'Aigue Agnelle à la confluence avec le Cristillan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_12_02	Guil	FRDR307	Le Cristillan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_12_02	Guil	FRDR308	Le Guil de sa source au torrent de l'Aigue Agnelle inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_12_03	Haute Durance	FRDR11494	torrent des moulettes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DU_12_03	Haute Durance	FRDR3111b	La Durance de la confluence avec la Guisane à la confluence avec la Gyrone	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DU_12_04	Ubaye	FRDR10720	colombronet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_12_05	La Blanche	FRDR10893	ravin de la blanche du fau	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_12_05	La Blanche	FRDR11817	torrent de valette	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DU_12_05	La Blanche	FRDR299a	La Blanche de la source au barrage EDF	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, ichtyofaune, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_12_05	La Blanche	FRDR299b	La Blanche du barrage à la Durance	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DU_13_02	Aigue brun	FRDR247	L'Aigue Brun	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
DU_13_03	Asse	FRDR10258	torrent de saint-jeannet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_03	Asse	FRDR2030	L'Asse de la source au seuil de Norante	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_03	Asse	FRDR271	L'Asse du seuil de Norante à la confluence avec la Durance	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_04	Basse Durance	FRDR10015	vallat de galance	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_13_04	Basse Durance	FRDR10781	ruisseau le réal de jouques	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
DU_13_04	Basse Durance	FRDR10916	torrent de vauclaire	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
DU_13_04	Basse Durance	FRDR11276	grand vallat de l'agoutadou	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
DU_13_04	Basse Durance	FRDR11845	torrent de laval	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
DU_13_04	Basse Durance	FRDR11948	torrent le marderic	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
DU_13_04	Basse Durance	FRDR2032	La Durance du canal EDF au vallon de la Campanie	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
DU_13_04	Basse Durance	FRDR244	La Durance du Coulon à la confluence avec le Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie	CN, CD, FT	2027	2027	Hexachlorocyclohexane	FT	/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Continuité : Le temps de réponse du milieu comprend le rééquilibrage sédimentaire et l'installation de nouvelles populations aquatiques, après aménagement ou suppression d'un ouvrage qui en bloquait le transit. Ces processus demandent un délai qui peut atteindre 10 ans./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_04	Basse Durance	FRDR246a	La Durance du vallon de la Campane à l'amont de Mallemort	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
DU_13_04	Basse Durance	FRDR246b	La Durance de l'aval de Mallemort au Coulon	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 14,7 M€ ; B : 8,7 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
DU_13_05	Bléone	FRDR10178	ruisseau le mardaric	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_13_05	Bléone	FRDR276a	La Bléone du Blès à la confluence avec la Durance	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, ichtyofaune, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_05	Bléone	FRDR277b	La Bléone en amont du Bès	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_06	Buëch	FRDR281b	Le Buëch aval	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_06	Buëch	FRDR288b	Le Petit Buëch, le Béoux, et le torrent de Maraise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_07	Calavon	FRDR10472	ruisseau l'encrême	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_07	Calavon	FRDR11003	rivière la riaille	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_07	Calavon	FRDR11505	rivière la raille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_07	Calavon	FRDR11944	ruisseau la sénancole	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_07	Calavon	FRDR245a	Le Coulon de sa source à Apt et la Doa	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_07	Calavon	FRDR245b	Le Coulon de Apt à la confluence avec la Durance et l'Imergue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_08	Camargue	FRDT14a	Camargue Complexe Vaccarès	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, nitrates, pesticides, autre	FT, CN	2027	2027	Endosulfan, Hexachlorocyclo	FT	/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_08	Camargue	FRDT14c	Camargue La Palissade	Eaux de transition	bon état	MEN	2021	nitrates	FT, CN	2027	2027	Hexachlorocyclohexane	FT	/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures.		
DU_13_09	Crau - Vigueirat	FRDL115	étang des aulnes	Plans d'eau	bon état	MEN	2021	nitrates	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
DU_13_09	Crau - Vigueirat	FRDL116	étang d'entressen	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	nitrates, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
DU_13_09	Crau - Vigueirat	FRDR10693	gaudre d'aureille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
DU_13_10	Eze	FRDR11133	torrent de saint-pancrace	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_13_10	Eze	FRDR11582	ruisseau l'ourgouse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_10	Eze	FRDR248	L'Èze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création de filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_11	Largue	FRDR11346	ruisseau le viou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_13_12	Moyenne Durance amont	FRDR278	La Durance du Buëch au canal EDF	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	
DU_13_12	Moyenne Durance amont	FRDR289	La Durance du torrent de St Pierre au Buëch	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création de filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 8,1 M€ ; B : 8,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DU_13_12	Moyenne Durance amont	FRDR292	La Durance du torrent de Trente Pas au torrent de St Pierre	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 8,1 M€ ; B : 8,4 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR11135	ravin de drouye	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR11485	torrent le chaffère	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR11712	ruisseau de ridau	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR11727	torrent l'aillade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR267	La Durance de l'Asse au Verdon	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie, substances dangereuses	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_13	Moyenne Durance aval	FRDR275	La Durance du canal EDF à l'Asse	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie, substances dangereuses	CN, FT, CD	2027	2027	Pentachlorobenzene	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,5 M€ ; B : 16,4 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
DU_13_15	Verdon	FRDR10386	ravin d'aigues bonnes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
DU_13_15	Verdon	FRDR10954	le riuu tort	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
DU_13_15	Verdon	FRDR11218	ravin de pinet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_13_15	Verdon	FRDR11240	ruisseau notre-dame	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	nitrates	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
DU_13_15	Verdon	FRDR11475	ruisseau de mauroue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_13_15	Verdon	FRDR250a	Le Verdon du retour du tronçon court-circuité à la confluence avec la Durance ?	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
DU_13_15	Verdon	FRDR250b	Le Verdon du Collostre au retour du tronçon court-circuité	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_15	Verdon	FRDR251	Le Colostre de sa source à la confluence avec le Verdon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Désignation CD pour coût élevé simultanément BV et ME	(C : 12,1 M€ ; B : non estimé) : Coût des ME à vérifier Les éléments rassemblés ne permettent pas une bonne estimation des bénéfices. Compte tenu du caractère emblématique touristique du site, ne peuvent être considérés en coûts disproportionnés que les masses d'eau à coût élevé.
DU_13_15	Verdon	FRDR258	Le Jabron	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Désignation CD pour coût élevé simultanément BV et ME	(C : 12,1 M€ ; B : non estimé) : Coût des ME à vérifier Les éléments rassemblés ne permettent pas une bonne estimation des bénéfices. Compte tenu du caractère emblématique touristique du site, ne peuvent être considérés en coûts disproportionnés que les masses d'eau à coût élevé.
DU_13_15	Verdon	FRDR259	Le Verdon du barrage de Chaudanne au Jabron	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Désignation CD pour coût élevé simultanément BV et ME	(C : 12,1 M€ ; B : non estimé) : Coût des ME à vérifier Les éléments rassemblés ne permettent pas une bonne estimation des bénéfices. Compte tenu du caractère emblématique touristique du site, ne peuvent être considérés en coûts disproportionnés que les masses d'eau à coût élevé.
DU_13_15	Verdon	FRDR265	Le Verdon de sa source au Riou du Trou	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_16	Affluents moyenne Durance Gapençais	FRDR10028	torrent le rousine	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 1,1 M€ ; B : 19,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
DU_13_16	Affluents moyenne Durance Gapençais	FRDR10391	canal de la magdeleine	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_16	Affluents moyenne Durance Gapençais	FRDR294	La Luye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 1,1 M€ ; B : 19,2 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
DU_13_17	Méouge	FRDR282	La Méouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
DU_13_18	Affluents moyenne Durance aval: Jabron et Lauzon	FRDR280	Le Jabron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
DU_13_19	Affluents moyenne Durance aval: Sasse et Vançon	FRDR290	La Sasse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie, ichtyofaune, continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_01	Albarine	FRDR487	L'Albarine de sa source au bief du Vuires	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	FRDR10585	ruisseau le toison	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	FRDR10626	ruisseau le riez	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	FRDR11903	ruisseau l'oiselon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	FRDR12115	ruisseau le longevent	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_02	Basse vallée de l'Ain	FRDR490	L'Ain du barrage de l'Allement à la confluence avec le Suran	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_03	Bienne	FRDL23	lac de l'abbaye	Plans d'eau	bon état	MEN	2021	nitrate, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_03	Bienne	FRDL24	lac des rousses	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	nitrate, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_03	Bienne	FRDR498	La Bienne du Tacon à la confluence avec l'Ain	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	FRDR10206	ruisseau du moulin	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Ain	FRDR10461	ruisseau l'agnin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérán et Ain	FRDR11326	ruisseau la morte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérán et Ain	FRDR11415	ruisseau l'ousson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_04	Affluents rive droite du Rhône entre Sérán et Ain	FRDR519	Le Furans de l'Arène au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDL22	lac de chalain	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR10293	ruisseau du buronnet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR10612	rivière le dombief	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR10719	ruisseau la londaine	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR10798	bief du murgin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR10972	bief d'andelot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR11822	bief du moulin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR11978	ruisseau la serpentine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR500	L'Ain de l'aval de Vouglans jusqu'à l'amont de Coiselet	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR501	L'Ain de la retenue de Blye jusqu'à l'amont de Vouglans	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_05	Haute vallée de l'Ain	FRDR503	L'Ain de l'Angillon jusqu'à la retenue de Blye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDL43	retenue de Charmine-Moux	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, nitrates	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDL47	lac de nantua	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR10387b	Bras du lac	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR10961	bief d'anconnans	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR1414	Lange	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR494	L'Oignin du barrage de Charmines à sa confluence avec l'Ain	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR495a	L'Oignin du bief Dessous-Roche au barrage de Trablettes inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR495b	L'oignin du barrage des Trablettes à l'amont de la retenue de Moux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_05_06	Lange - Oignin	FRDR497	Le Borrey	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_08	Séran	FRDR10648	ruisseau les rousses	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_05_08	Séran	FRDR11714	ruisseau le chevrier	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_08	Séran	FRDR12066	ruisseau le laval	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_05_08	Séran	FRDR524	Le Séran de sa source à sa confluence avec le Groin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_05_09	Suran	FRDR10949	ruisseau de noëltant	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_09	Suran	FRDR11474	ruisseau le durllet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_09	Suran	FRDR2015	Le Suran de Résignbel à sa confluence avec l'Ain	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_05_09	Suran	FRDR2016	Le Suran de l'amont de Chavannes-sur-Suran à Résignbel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_05_09	Suran	FRDR489	Le Suran de sa source à l'amont de Chavannes-sur-Suran	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_05_10	Valouse	FRDR10573	ruisseau de merlue	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_05_11	Valserine	FRDL48	lac de sylans	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	eutrophisation	FT	2015	2015			/Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_01	Arve	FRDR10176	rivière le foron de reignier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
HR_06_01	Arve	FRDR10451	la laire	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
HR_06_01	Arve	FRDR10743	ruisseau la bialle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_06_01	Arve	FRDR11189	le ternier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
HR_06_01	Arve	FRDR11394	ruisseau de chênex	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_01	Arve	FRDR11960	ruisseau le sion	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_01	Arve	FRDR12073	torrent le foron de filinges	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_01	Arve	FRDR12112	la drize	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_01	Arve	FRDR555a	L'Arve du Bon Nant à Bonneville	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, hydrologie, autre, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR555c	L'Arve de l'aval de Bonneville à la confluence avec la Ménoge	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR555d	L'Arve de la confluence avec la Ménoge jusqu'au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_01	Arve	FRDR556a	Le Foron en amont de Ville la Grand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR556b	Le Foron à l'aval de Ville la Grand	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR557	L'Aire et la Folle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR558	La Menoge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR559	Le Foron de la Roche	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR565	La Sallanche	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Coût disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Coût disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_01	Arve	FRDR566a	L'Arve de la source au barrage des Houches	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_01	Arve	FRDR566d	Arve du barr. Houches au Bon Nant, la Diosaz en aval du barr. Montvauthier, le Bon Nant aval Bionnay	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_02	Avant pays savoyard	FRDR10147	truison	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
HR_06_02	Avant pays savoyard	FRDR11746	La Méline et la Lône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_06_02	Avant pays savoyard	FRDR521	Le Flon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_03	Chéran	FRDR10099	rivière la néphaz	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_03	Chéran	FRDR11706	ruisseau le dadon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_03	Chéran	FRDR532a	Le Chéran du Barrage de Banges à la confluence avec le Fier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2027	2027	para-tert-octylphenol	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_03	Chéran	FRDR533	Nant d'Aillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_04	Dranses	FRDL67	lac de montriond	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
HR_06_04	Dranses	FRDR11805	ruisseau la follaz	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_04	Dranses	FRDR12086	torrent l'ugine	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_04	Dranses	FRDR13006	Le Maravant	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_04	Dranses	FRDR552a	La Dranse du pont de la douceur au Léman	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 8,3 M€ ; B : 5,3 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
HR_06_04	Dranses	FRDR552b	Les Dranses en amont de leur confluence jusqu'au pont de la douceur sur la Dranse	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_06_04	Dranses	FRDR552c	La Dranse de sa source à la prise d'eau de Sous le Pas	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT			
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR10038	ruisseau des ravages	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR10093	torrent le viéran	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 23 M€ ; B : non estimés) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR10404	ruisseau du marais de l'aile	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 23 M€ ; B : non estimés) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR11591	nant de calvi	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 23 M€ ; B : non estimés) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR11875	ruisseau du var	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).			
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR11928	ruisseau des trois fontaines	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2027	Mercurure et ses composés	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 23 M€ ; B : non estimés) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR530	Le Fier de la confluence avec la Fillière jusqu'au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, substances dangereuses, morphologie, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 23 M€ ; B : non estimés) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR531	La Morge	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 23 M€ ; B : non estimés) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).	
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR535	L'Eau Morte	Cours d'eau	bon état	MEN	2015				2015	2015			Bon état écologique 2015		
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR536	Le Thiou	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015				2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_05	Fier et Lac d'Annecy	FRDR539b	Le Nom	Cours d'eau	bon état	MEN	2015				2015	2015			Bon état écologique 2015		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_06	Giffre	FRDR11351	torrent l'arpettaz	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_06	Giffre	FRDR11372	torrent le foron de mieussy	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_06	Giffre	FRDR2022	Le Giffre du Foron de Taninges au Risse	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_06	Giffre	FRDR561	Le Giffre du Risse à l'Arve	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR10399	ruisseau le paluel	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR10744	ruisseau de jeanjour	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR11055	ruisseau le guindan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR11431	ruisseau du bois des carmes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR514	Leyse de Novalaise - Nances	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR515	Le Guiers de la confluence du Guiers mort et du Guiers vif jusqu'au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR516	Le Tier	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR517b	Guiers vif amont	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_07	Guiers Aiguebelette	FRDR517c	Guiers mort aval et Guiers vif aval jusqu'à la confluence avec le Guiers	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDL60	lac du bourget	Plans d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR10682	ruisseau l'albenche	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR11051	ruisseau nant bruyant	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR11672	le Torne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR11972	le nant de petchi	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR13004	Ruisseaux de Merderet et des marais	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR1484	Canal de Chautagne	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR1491	Le Tillet	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, substances dangereuses, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR526a	Le Sierroz de la source à la confluence avec la Deisse et la Deisse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR526b	Le Sierroz de la confluence avec la Deisse au lac du Bourget	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR527b	La Leyse de la Doriaz au lac	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR528	L'Albanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_08	Lac du Bourget	FRDR529	Ruisseau de Belle Eau	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_09	Les Ussets	FRDR11686	Les Petites Ussets	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_09	Les Ussets	FRDR540	Les Ussets du Creux du Villard exclu au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Coût disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Coût disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_09	Les Ussets	FRDR541a	Les Ussets de leurs sources au Creux du Villard inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
HR_06_09	Les Ussets	FRDR541b	Le Fornant	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	FRDL65	le léman	Plans d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	FRDR10075	ruisseau l'annaz	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	FRDR11286	ruisseau l'oudar	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	FRDR547b	Le Lion et l'Allondon de leur confluence à la Suisse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
HR_06_11	Pays de Gex, Leman	FRDR549	La Versoix	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	FRDR10616	ruisseau le vion	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	FRDR10677	ruisseau le grand vire	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	FRDR11140	ruisseau le redon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	FRDR11815	rivière l'hermance	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	FRDR550	Le Foron	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
HR_06_12	Sud Ouest Lémanique	FRDR551	Le Pamphiot	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_01	Arc et massif du Mont-Cenis	FRDR358	L'Arc de l'Arvan à la confluence avec l'Isère	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_01	Arc et massif du Mont-Cenis	FRDR360	Le Bugeon (Trt)	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_01	Arc et massif du Mont-Cenis	FRDR361b	L'Arc du Rau d'Ambin à l'Arvan, La Valloirette et le ravin de Saint Julien	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_01	Arc et massif du Mont-Cenis	FRDR361c	L' Arvan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR10509	ruisseau gargot	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR11296	le glandon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR11629	ruisseau le coisetan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR1168b	Le Gelon en aval de sa confluence avec le Joudron	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR11831	ruisseau du bondeloge	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR12125	La Bialle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_02	Combe de Savoie	FRDR354b	Isère de l'Arly au Bréda	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_03	Drac aval	FRDL79	lac de pierre-châtel	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, nitrates	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR10208	ruisseau de bourgeneuf	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_09_03	Drac aval	FRDR11036	ruisseau de bonson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_09_03	Drac aval	FRDR11107	Torrent de Riffol, ruisseaux de grosse eau et des pellas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
ID_09_03	Drac aval	FRDR11278	ruisseau de mens	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR1141b	La Jonche aval après la confluence avec l'exutoire de l'étang de Crey	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR11929	ruisseau de charbonnier	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_09_03	Drac aval	FRDR2018b	Torrent l'ébron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_09_03	Drac aval	FRDR2018c	La Vanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR3054	Canal de la Romanche	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2015					Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène / Hexachlorobenzene	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR326	Le Lavanchon	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR327	La Gresse de l'aval des Saillants du Gua au Drac	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
ID_09_03	Drac aval	FRDR344a	La Bonne aval barr. de Pont-Haut	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Mercure et ses composés	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
ID_09_03	Drac aval	FRDR345	La Bonne à l'amont du barrage de Pont-Haut, la Roizonne, la Malsanne et le ruisseau de Béranget	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Mercure et ses composés	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_04	Grésivaudan	FRDR10003	ruisseau le sonnand d'uriage	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_04	Grésivaudan	FRDR10302	ruisseau de crolles	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_04	Grésivaudan	FRDR11035	ruisseau salin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_09_04	Grésivaudan	FRDR11492	ruisseau de craponoz	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_04	Grésivaudan	FRDR354c	Isère du Bréda au Drac	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_05	Haut Drac	FRDR2027a	Le Drac de l'aval de St Bonnet à la retenue du Sautet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR10285	torrent le charbonnet	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR10614	torrent le bonrieu	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR10658	torrent des moulins	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR10772	ruisseau du vallon	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR11005	torrent le morel	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR11081	ruisseau de bonnegarde	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR11230	torrent de merciel	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR11275	torrent le réclard	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR11323	le grand ruisseau	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR11597	ruisseau du lac	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR354a	Isère du Doron de Bozel à l'Arly	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR367a	L'Isère de la confluence avec le Versoyen au barrage EDF de Centron	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR367b	L'Isère du barrage EDF de Centron à la confluence avec le Doron de Bozel	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR368a	Le Doron de Champagny et le Doron de Pralognan de leurs sources jusqu'à leur confluence	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR368b	Le Doron de Bozel (aval de la confluence avec le Doron de Champagny)	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR368c	Le Doron des Allues	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR368d	Le Doron de Belleville	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR370	Le Ponturin	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR371	Le Versoyen	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_06	Isère en Tarentaise	FRDR372	L'Isère du barrage de Tignes à la confluence avec le Versoyen (et ruisseau de Davie et de Sachette)	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_07	Romanche	FRDL74	Retenue du Chambon	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_09_07	Romanche	FRDL83	lac de pétichet	Plans d'eau	bon état	MEN	2021	nitrites	FT	2015	2015			/Nitrites : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
ID_09_07	Romanche	FRDR329a	Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_07	Romanche	FRDR329b	Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallées à la confluence avec le Drac	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_09_07	Romanche	FRDR330	L'Eau d'Oile à l'aval de la retenue du Verney	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_07	Romanche	FRDR336	La Romanche à l'amont de la retenue du Chambon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
ID_09_08	Val d'Arly	FRDR11525	torrent la chaise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_09_08	Val d'Arly	FRDR362a	L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_09_08	Val d'Arly	FRDR362b	L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR10040	le petit rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR10220	ruisseau de boulc	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR10567	ruisseau de lambres	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR10705	ruisseau de saleine	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR10998	ruisseau le riousset	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_10_01	Drôme	FRDR11299	ruisseau de marnac	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR11331	ruisseau de saint laurent	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	nitrate, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_01	Drôme	FRDR11495	ruisseau de grenette	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, nitrates, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR11773	ruisseau de blanchon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR11778	ruisseau de riaille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR438a	La Drôme de Crest au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_01	Drôme	FRDR439	La Gervanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR10713	ruisseau le mardaret	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR1099	Veauene	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, nitrates, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR1108	La Savasse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	nitrates, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR11096	ruisseau le bial rochas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR1110	La Joyeuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR11436	ruisseau le valley	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR1343	Bouterne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_02	Drôme des collines	FRDR313	l'Herbasse de la Limone à l'Isère	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10010	ruisseau le vézy	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10353	ruisseau de serne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10364	ruisseau le riousset	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10416	ruisseau le nant	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10458	ruisseau la grande rigole	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10670	ruisseau le bessey	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR10904	ruisseau l'ivéry	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11022	Le Ruisset	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR1117	La Cumane	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11210	ruisseau de béaure	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11295	ruisseau la lèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11446	ruisseau l'armelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11575	ruisseau le frison	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11626	ruisseau le versoud	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR11683	torrent la roize	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR12104	ruisseau de la maladière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR312	L'Isère de la Bourne au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, substances dangereuses, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR315a	Ruisseau le Merdaret	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR319	L'Isère de la confluence avec le Drac à la confluence avec la Bourne	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, substances dangereuses, pesticides	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_03	Isère aval et Bas Grésivaudan	FRDR324	La Vence	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDL81	lac de paladru	Plans d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR10235	Ruisseau le Rival et canal des Iles	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 29 M€ ; B : 4 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR11134	ruisseau d'olon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	nitrates, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR11303	ruisseau du pin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR12072	ruisseau de brassière du rebassat	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR12126	courbon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, nitrates, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR322a	La Morge de sa source à Voiron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR322b	La Morge de Voiron à la confluence avec le canal Fure Morge	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR322c	Le canal Fure-Morge	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, substances dangereuses, pesticides	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR323a	La Fure en amont de rives	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	nitrate, matières organiques et oxydables, morphologie, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR323b	La Fure de rives à Tullins	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	nitrate, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_04	Paladru - Fure	FRDR323c	La Fure de Tullins à la confluence avec le canal Fure Morge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 18,8 M€ ; B : 2,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10241	ruisseau le manson	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	nitrate	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR10264	ruisseau le fau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11421	ruisseau de l'olagnier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11544	ruisseau le leyne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR11777	ruisseau de lorette	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR12061	rivière la tessonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	nitrate, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR12116	rivière la rimandoule	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR428b	Le Roubion de l'Ancelle au Jabron	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR430	L'Ancelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie, nitrate	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR431	Le Roubion de la Rimandoule à l'Ancelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_05	Roubion - Jabron	FRDR432	Le Roubion de sa source à la Rimandoule	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_06	Véore Barberolle	FRDR10081	ruisseau le pétochin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_06	Véore Barberolle	FRDR10394	ruisseau la barberolle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, substances dangereuses, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_06	Véore Barberolle	FRDR10666	ruisseau d'ozon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_06	Véore Barberolle	FRDR11793	ruisseau le guimand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_06	Véore Barberolle	FRDR448a	La Véore de la D538 (Chabeuil) au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_06	Véore Barberolle	FRDR448b	La Véore de sa source à la D538 (Chabeuil)	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_07	Vercors	FRDR11261	ruisseau de corrençon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
ID_10_07	Vercors	FRDR11835	ruisseau de la prune	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
ID_10_07	Vercors	FRDR318	La Bourne de sa source à la confluence avec le Méaudret et le Méaudret	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Désignation CD pour coût élevé simultané BV et ME	(C : 11 M€ ; B : non estimé) : Coût des ME à vérifier Les éléments rassemblés ne permettent pas une bonne estimation des bénéfices. Compte tenu du caractère emblématique touristique du site, ne peuvent être considérés en coûts disproportionnés que les masses d'eau à coût élevé.
ID_10_08	Berre	FRDR10156	ruisseau les écharavelles	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_08	Berre	FRDR10638	ruisseau la raille	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
ID_10_08	Berre	FRDR11949	ruisseau le riolet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_08	Berre	FRDR409	La Robine et les Echaravelles /Le Lauzon rive dr. dériv. Donzère-Mondragon /Mayre Girarde /le Riolet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_08	Berre	FRDR422	La Berre de la Vence au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
ID_10_08	Berre	FRDR424	La Berre de sa source à la Vence	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_01	Argens	FRDR10177	ruisseau la meyronne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
LP_15_01	Argens	FRDR106	La Nartuby	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_01	Argens	FRDR10691	rivière la nartuby d'ampus	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_15_01	Argens	FRDR107	L'Aille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_01	Argens	FRDR108	L'Argens du Caramy à la confluence avec la Nartuby	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, hydrologie, morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_01	Argens	FRDR110	L'Argens de sa source au Caramy, l'Eau Salée incluse, l'aval du Caramy inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_01	Argens	FRDR11012	le riauort	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
LP_15_01	Argens	FRDR111	Le Caramy	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_01	Argens	FRDR11569	ravin de la maurette	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
LP_15_01	Argens	FRDR11989	vallon de la brague	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
LP_15_01	Argens	FRDR11992	vallon de maraval	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_15_01	Argens	FRDR2033	L'Argens de la Nartuby à la mer	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_02	Cagne	FRDR11179	ruisseau le malvan	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
LP_15_02	Cagne	FRDR92a	La Cagne amont	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_02	Cagne	FRDR92b	La Cagne aval	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_04	Gisèle et Côtiers Golfe St Tropez	FRDR100b	La Gisèle de la confluence avec la Môle à la mer	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_15_04	Gisèle et Côtiers Golfe St Tropez	FRDR99a	Le Preconil de la source au vallon du Couloubrier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
LP_15_04	Gisèle et Côtiers Golfe St Tropez	FRDR99b	Le Preconil du vallon du Couloubrier à la mer	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_15_05	Haut Var et affluents	FRDR11078	riou d'auron	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
LP_15_05	Haut Var et affluents	FRDR82	Le Var du Cians à la confluence avec la Vésubie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
LP_15_05	Haut Var et affluents	FRDR83	La Tinée du torrent de la Guercha à la confluence avec le Var	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_05	Haut Var et affluents	FRDR84	La Tinée de sa source au torrent de la Guercha	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
LP_15_05	Haut Var et affluents	FRDR86	Le Var du Coulomp au Cians	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_15_06	La Basse vallée du Var	FRDR78b	Le Var de Colomars à la mer	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_07	Littoral Alpes - Maritimes - Frontière italienne	FRDR11379	torrent le borriço	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
LP_15_07	Littoral Alpes - Maritimes - Frontière italienne	FRDR11660	torrent de gorbio	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
LP_15_07	Littoral Alpes - Maritimes - Frontière italienne	FRDR11691	torrent le careï	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_15_10	Loup	FRDR10490	ruisseau des escures	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
LP_15_10	Loup	FRDR11543	vallon de mardaric	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
LP_15_10	Loup	FRDR93a	Le Loup amont	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_11	Paillons et Côtiers Est	FRDR10459	ruisseau la banquière	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_15_11	Paillons et Côtiers Est	FRDR11089	ruisseau de redebraus	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
LP_15_11	Paillons et Côtiers Est	FRDR11995	Vallon de Laghet	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
LP_15_11	Paillons et Côtiers Est	FRDR76a	Le Paillons de l'Escarène (de la source au Paillon de Contes)	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_11	Paillons et Côtiers Est	FRDR77	Magnan	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
LP_15_12	Roya Bévéra	FRDR73	La Bévéra	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
LP_15_12	Roya Bévéra	FRDR74	La Roya de la frontière italienne et la vallon de Cairòs à la mer	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_13	Siagne et affluents	FRDR10001	Rivière la Frayère d'Auribeau	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_15_13	Siagne et affluents	FRDR11997	rivière la mourachonne	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique <i>(pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)</i>	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_15_13	Siagne et affluents	FRDR95a	La Siagne du barrage de Tanneron au parc d'activité de la Siagne	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_13	Siagne et affluents	FRDR95b	La Siagne du parc d'activité de la Siagne à la mer	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_15_13	Siagne et affluents	FRDR97	Le Biançon à l'amont de St Cassien	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_14	Brague	FRDR10531	ruisseau la bouillide	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_14	Brague	FRDR11545	ruisseau la valmasque	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_15_14	Brague	FRDR94	La Brague	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_15_91	Eaux côtières de Fréjus	FRDC08c	Fréjus - Saint Raphaël - Ouest Sainte Maxime	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	substances dangereuses, activités maritimes	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
LP_15_93	Baie des Angers	FRDC09a	Cap d'Antibes - Sud port Antibes	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	activités maritimes	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
LP_15_93	Baie des Angers	FRDC09b	Port Antibes - Port de commerce de Nice	Eaux côtières	bon potentiel	MEFM	2021	substances dangereuses, activités maritimes	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
LP_15_93	Baie des Angers	FRDC09d	Rade de Villefranche	Eaux côtières	bon potentiel	MEFM	2021	activités maritimes	FT	2015	2027	Tributyletain-cation	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
LP_15_94	Eaux côtières Alpes - Maritimes - Frontière italienne	FRDC10c	Monte Carlo- Frontière italienne	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	activités maritimes, autres	FT	2027	2027	4-n-nonylphenol	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures. /Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10004	aubanede	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10255b	ruisseau la cause en aval du lac du Bimont	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10382	ruisseau l'aigüe vive	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10538	ruisseau de saint-pancrace	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en œuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10655	vallat des eyssarettes	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	CN	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10700	ruisseau de genouillet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR10909	vallat le grand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR11182	vallat de cabries	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides, substances dangereuses	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR11753	ruisseau de longarel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en œuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR11804	rivière la luynes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR11894	ruisseau la torse	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_01	Arc provençal	FRDR12052	vallat marseillais	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR12063a	ruisseau de Baume-Baragne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : Après réalisation des travaux, on observe une phase de restauration du milieu qui peut s'étaler sur une période variant de deux ans (pour les milieux les plus réactifs), à dix ans. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1 de la note)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR129	L'Arc de la Luynes à l'étang de Berre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, eutrophisation, morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR130	L'Arc de la Cause à la Luynes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides, ichtyofaune	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_01	Arc provençal	FRDR131	L'Arc de sa source à la Cause	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_02	Côtières Ouest Toulonnais	FRDR11445	ruisseau le roubaud	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_02	Côtiers Ouest Toulonnais	FRDR115	L'Eygoutier	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	CN, FT	2027	2027	Cadmium et ses composés	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_02	Côtiers Ouest Toulonnais	FRDR116a	Amont du Las	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	hydrologie, morphologie	FT	2027	2027	Cadmium et ses composés	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
LP_16_02	Côtiers Ouest Toulonnais	FRDR116b	Aval du Las	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2027	2027	Cadmium et ses composés	FT			
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR10775	ruisseau la durançole	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR10874	ruisseau le raumartin	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR10891	ruisseau bondon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR12129	Vallat neuf	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR12130	Grand Vallat du Ceinturon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR126a	La Cadière de sa source au pont de Glacière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_03	Etang de Berre	FRDR126b	La Cadière du pont de Glacière à l'étang de Berre	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDT15a	Etang de Berre Grand Etang	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	eutrophisation, hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, substances dangereuses	FT, CN	2027	2027	Endosulfan, Hexachlorocyclohexane	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDT15b	Etang de Berre Vaine	Eaux de transition	bon potentiel	MEFM	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, substances dangereuses	FT, CN	2027	2027	Pesticides cyclodiènes	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_03	Etang de Berre	FRDT15c	Etang de Berre Boimon	Eaux de transition	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, substances dangereuses, hydrologie, eutrophisation	FT, CN	2027	2027	Pesticides cyclodiènes	FT	/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement voir restauration des milieux) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR10586	rivière le meige pan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR10593	Vallon de Valaury	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_04	Gapeau	FRDR10831	ruisseau le naï	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR10934	ruisseau le merlançon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR10982	réal rimauesq	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR114a	Le Gapeau de la source au rau de Vigne Fer	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Indeno(1,2,3-cd)pyrene	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR114b	Le Gapeau du rau de Vigne Fer à la mer	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR11527	ruisseau du latay	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_16_04	Gapeau	FRDR11586	ruisseau de carnoules	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_05	Huveaune	FRDR11847	rivière le merlançon	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_05	Huveaune	FRDR11882	torrent du fauge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_05	Huveaune	FRDR121a	L'Huveaune du Merlançon au seuil du pont de l'Etoile	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_05	Huveaune	FRDR121b	L'Huveaune du seuil du pont de l'Etoile à la mer	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_05	Huveaune	FRDR122	L'Huveaune de sa source au Merlançon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_09	Reppe	FRDR11539	grand vallat	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
LP_16_10	Touloubre	FRDR11016	vallat de boulerly	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_16_10	Touloubre	FRDR11235	ruisseau de budéou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	eutrophisation, morphologie, nitrates	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Eutrophisation : Le temps de transfert des nutriments au sein du milieu naturel est long (stock dans les sols et pouvoir épuratoire fluctuant des milieux superficiels). Ils seront encore présentes au sein des milieux après application des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
LP_16_10	Touloubre	FRDR11264	ruisseau de concernade	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
LP_16_10	Touloubre	FRDR127	La Touloubre du vallat de Bouleury à l'étang de Berre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables, eutrophisation, pesticides, substances dangereuses	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Eutrophisation : Le temps de transfert des nutriments au sein du milieu naturel est long (stock dans les sols et pouvoir épuratoire fluctuant des milieux superficiels). Ils seront encore présentes au sein des milieux après application des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_10	Touloubre	FRDR128	La Touloubre de sa source au vallat de Bouleury	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, eutrophisation, nitrates, pesticides	CN, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./Eutrophisation : Le temps de transfert des nutriments au sein du milieu naturel est long (stock dans les sols et pouvoir épuratoire fluctuant des milieux superficiels). Ils seront encore présentes au sein des milieux après application des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7,1 M€ ; B : 2,5 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
LP_16_90	Golfe de Fos	FRDC04	Golfe de Fos	Eaux côtières	bon potentiel	MEFM	2021	activités maritimes, substances dangereuses	FT	2015	2027	Mercurure et ses composés	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
LP_16_91	Côte Bleue	FRDC05	Côte Bleue	Eaux côtières	bon état	MEN	2021	activités maritimes	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Activités maritimes : Les mesures mises en place essentiellement pour favoriser des mouillages respectueux de l'environnement nécessitent de tenir compte des nouvelles données sur les habitats sensibles (herbiers de posidonies, coralligène..) et sont longues à réaliser (réalisation des études puis la mise en place des actions et enfin le temps de réaction du milieu).		
LP_16_92	Eaux côtières Marseille - Cassis	FRDC06a	Petite Rade de Marseille	Eaux côtières	bon potentiel	MEFM	2021	matières organiques et oxydables, autres	FT	2027	2027	Endosulfan	FT	/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures.		
LP_16_92	Eaux côtières Marseille - Cassis	FRDC07a	Iles de Marseille hors Frioul	Eaux côtières	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR11606	ruisseau le baraton	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR11662	ruisseau de Charantonge	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR11685	la Bielle, l'Ambalon et le Charavoux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR11904	ruisseau la valaise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR11916	ruisseau la suze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR11943	ruisseau le saluant	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR2017	La Sévenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR472a	Gère à l'amont de la confluence Vesonne + Vesonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR472b	Gère de l'aval de la confluence avec la Vesone au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, nitrates, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_01	4 vallées Bas Dauphiné	FRDR472c	La Véga	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_02	Azergues	FRDR10488	ruisseau de l'Aze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_02	Azergues	FRDR10511	rivière de saint cyr	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_02	Azergues	FRDR10785	ruisseau d'alix	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_02	Azergues	FRDR10846	ruisseau de vervuis	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
RM_08_02	Azergues	FRDR11385	ruisseau le maligneux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
RM_08_02	Azergues	FRDR12036	ruisseau les chanaux	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_02	Azergues	FRDR568a	L'Azergues de la Grande Combe à la Brévenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,5 M€ ; B : 1,9 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_02	Azergues	FRDR568b	L'Azergue à l'aval de la Brévenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5,5 M€ ; B : 1,9 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_02	Azergues	FRDR571	Le Soanan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10091a	ruisseau des eydoches	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10091b	le Poipon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10157	ruisseau le Suzon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10183	grande veuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10590	rivière la baise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10732	ruisseau le bège	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10774	ruisseau de regrimay	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR10860	ruisseau le lambre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR11224	torrent de la pérouse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR11559	ruisseau la coule	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR11721	rivière le bancel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR11792	ruisseau le nivollon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR11941	ruisseau le Suzon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	nitrate	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR13008	Ruisseau du Barbaillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR2013	La Sanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR2014	Le Dolon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR466a	l'Oron + Raille de la source à St Barthémémy de Beurepaire	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, hydrologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR466b	l'Oron de St barthélémt de Beurepaire jusqu'au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR466c	Colière + Dolure	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_03	Bièvre Liers Valloire	FRDR471	La Varèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10336	canal de chamont	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10380	ruisseau de culet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_04	Bourbre	FRDR10408	ruisseau le bion	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10704	ruisseau de gonas	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10839	ruisseau du galoubier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10888	ruisseau des moulins	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10922	la seyne fossé	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR10943	ruisseau de clandon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR11231	ruisseau l'aillat	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR11524	ruisseau de saint-savin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR11642	ruisseau de bivet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_04	Bourbre	FRDR11758	canal des marais	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR11906	ruisseau d'enfer	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR506a	La Bourbre de la la confluence Hien/Bourbre à l'amont du canal de Catelan	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR506b	La Bourbre du canal de Catelan au seuil Goy (fin des marais de Bourgoin)	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR506c	La Bourbre du seuil Goy au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR507	Canal de Catelan	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR508a	L'Hien de sa source au Rau de Bourmand	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR508b	L'Hien du Rau de Bourmand à la confluence Hien/Bourbre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_04	Bourbre	FRDR509a	La Bourbre de la source au Pont de Cour	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR509b	La Bourbre du Pont de Cour à l'amont de l'agglomération de la Tour du Pin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_04	Bourbre	FRDR509c	La Bourbre de l'agglomération de la Tour du Pin à la confluence Hien/Bourbre	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_05	Brévenne	FRDR10111	ruisseau de contresens	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_05	Brévenne	FRDR10407	ruisseau le trésoncle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,5 M€ ; B : 24,9 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_05	Brévenne	FRDR10728	ruisseau de cosne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
RM_08_05	Brévenne	FRDR10734	ruisseau le buvet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,5 M€ ; B : 24,9 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_05	Brévenne	FRDR10778	ruisseau le torranchin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_05	Brévenne	FRDR11355	ruisseau le taret	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_05	Brévenne	FRDR11636	ruisseau le boussivre	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
RM_08_05	Brévenne	FRDR569a	La Turdine à l'aval de la retenue de Joux et la Brévenne à l'aval de la confluence avec la Turdine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,5 M€ ; B : 24,9 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_05	Brévenne	FRDR569b	La Brévenne à l'amont de la confluence avec la Turdine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides, nitrates	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,5 M€ ; B : 24,9 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_05	Brévenne	FRDR570	La Turdine à l'amont de la retenue de Joux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
RM_08_06	Galaure	FRDR11092	ruisseau le bion	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_06	Galaure	FRDR11611	ruisseau le gerbert	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
RM_08_06	Galaure	FRDR11766	ruisseau de l'aigue noire	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_06	Galaure	FRDR11913	ruisseau la vermeille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
RM_08_06	Galaure	FRDR458	La Galaure de sa source au Galaveyson	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_07	Garon	FRDR10530	ruisseau de fondagny	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_07	Garon	FRDR10853	ruisseau le merdanson	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_07	Garon	FRDR11456	ruisseau le merdanson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_07	Garon	FRDR11709	ruisseau le jonan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, pesticides	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_07	Garon	FRDR11789	ruisseau l'artilla	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_07	Garon	FRDR479a	Le Garon de la source à Brignais	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5 M€ ; B : 41,8 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_07	Garon	FRDR479b	Le Mornantet	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5 M€ ; B : 41,8 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_07	Garon	FRDR479c	Le Garon de Brignais au Rhône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 5 M€ ; B : 41,8 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
RM_08_08	Gier	FRDR10244	ruisseau du grand malval	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
RM_08_08	Gier	FRDR10254	ruisseau le bozançon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_08	Gier	FRDR10282a	Le Langonand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
RM_08_08	Gier	FRDR10282b	Le Janon de sa source au Gier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
RM_08_08	Gier	FRDR10859	ruisseau le ban	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
RM_08_08	Gier	FRDR11167	ruisseau le mézerin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
RM_08_08	Gier	FRDR11442	rivière le couzon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
RM_08_08	Gier	FRDR11765	ruisseau de la durèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_08	Gier	FRDR11864	ruisseau d'onzion	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_08	Gier	FRDR12035	ruisseau de mornante	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
RM_08_08	Gier	FRDR12106	rivière le dorlay	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
RM_08_08	Gier	FRDR2019	Le Gier de sa source aux barrages de St Chamont	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_08	Gier	FRDR474	Le Gier du ruisseau du Grand Malval au Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_08	Gier	FRDR475	Le Gier de la retenue au ruisseau du Grand Malval	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR10431	ruisseau la chogne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR10800	ruisseau d'amby	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR10992a	Rivière l'Huert	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR10992b	Rivière la Save	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR11056	ruisseau le girondan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR11395	ruisseau la girine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR11738	rivière le fouron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_09	Isle Crémieu - Pays des couleurs	FRDR12020	ruisseau la bièvre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, substances dangereuses, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_10	Morbier - Formans	FRDR11047a	Ruisseau le Formans	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides, substances dangereuses, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_10	Morbier - Formans	FRDR11047b	Ruisseau le Morbier	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, nitrates	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
RM_08_10	Morbier - Formans	FRDR11861	ruisseau des échets	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2027	2027	Chlorpyrifos ethyl	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_10	Morbier - Formans	FRDR11891	ruisseau des planches	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
RM_08_10	Morbier - Formans	FRDR11969	le grand rieu	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_11	Territoire Est Lyonnais	FRDL52	lac du drapeau	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2021	nitrate	FT	2015	2015			/Nitrate : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
RM_08_11	Territoire Est Lyonnais	FRDR10315	ruisseau l'ozon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, nitrate, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrate : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_11	Territoire Est Lyonnais	FRDR11183	Ruisseau du Ratapon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrate, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrate : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDL51	gravière d'anse	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR10044	ruisseau le morgon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR10095	bief de laye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR10234	ruisseau l'arfois	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR10357	ruisseau l'arvel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR10619	ruisseau le nizerand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11259	ruisseau de samsons	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C < 0,8)	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11386	bief de sarron	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11532	ruisseau le sancillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11622	ruisseau le marverand	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11669	ruisseau de presle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11920	ruisseau le douby	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR11996	rivière la mauvaise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR12089	ruisseau de la ponsonnière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR575	La Vauxonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, substances dangereuses, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
RM_08_12	Rivières du Beaujolais	FRDR576	L'Ardière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 14,9 M€ ; B : 3,8 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
RM_08_13	Sereine - Cotey	FRDR12109	ruisseau le cotey	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_14	Yzeron	FRDR482a	Le Charbonnières, le Rau du Ratier et l'Yzeron de sa source à la confluence avec Charbonnières	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
RM_08_14	Yzeron	FRDR482b	L' Yzeron de Charbonnières à la confluence avec le Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, substances dangereuses, hydrologie, pesticides, nitrates	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_01	Amance	FRDR10022	ruisseau de bouilleveau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR10035	ruisseau du vau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR10116	ruisseau de malpertuis	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR10288	ruisseau de la duys	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR10440	ruisseau du gravier	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR10549	ruisseau de la jacquenelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR10856	ruisseau de maljoie	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR11301	ruisseau des prés rougets	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR11468	ruisseau des bruyères	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR11583	ruisseau du val de presle	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_01	Amance	FRDR11735	ruisseau de la gueuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR11962	ruisseau du moreux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_01	Amance	FRDR691	L'Amance de la petite Amance au ruisseau de la Gueuse à sa confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_01	Amance	FRDR692	L'Amance de sa source à la Confluence avec la Petite Amance incluse	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_02	Saône amont	FRDR10263	ruisseau des aulnées	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_01_02	Saône amont	FRDR10797	ruisseau du moulin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_01_02	Saône amont	FRDR11169	ruisseau mariongoutte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_01_02	Saône amont	FRDR11530	ruisseau du bois brûlé	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_01_02	Saône amont	FRDR695	La Saône du ruisseau de la Sâle à la confluence avec le Coney	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.		
SA_01_02	Saône amont	FRDR697	Rau de la Sâle	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT			

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_02	Saône amont	FRDR698	La Saône de la Mause au ruisseau de la Sâle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides	CN, FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_02	Saône amont	FRDR699b	La Saône de sa source à la confluence avec la Mause	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT			
SA_01_03	Apance	FRDR10290	ruisseau de clan	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_03	Apance	FRDR11130	ru de médet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_03	Apance	FRDR11715	ruisseau de borne	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_03	Apance	FRDR696	L'Apance	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_04	Coney	FRDR10117	ruisseau de falvinfoing	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_04	Coney	FRDR10170	ruisseau d'hautmougey	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_04	Coney	FRDR10362a	ruisseau de Reblangotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_04	Coney	FRDR10463	ruisseau des auriers	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_04	Coney	FRDR10722	ruisseau des cailloux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_04	Coney	FRDR11025	ruisseau de la prairie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	autre, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_04	Coney	FRDR11332	ruisseau de gruey	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_04	Coney	FRDR11411	ruisseau de francogney	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_04	Coney	FRDR11624	ruisseau la morte-eau	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_01_04	Coney	FRDR11896	ruisseau de la fresse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_04	Coney	FRDR12002	ruisseau de cône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	substances dangereuses	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		
SA_01_04	Coney	FRDR693	Le Coney du ruisseau d'Hautmougey à la confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, métaux	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_04	Coney	FRDR694	Le Coney de sa source au Ruisseau d'Hautmougey	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_05	Durgeon	FRDL2	lac de vésoul	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2027	morphologie, matières phosphorées	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Matières phosphorées : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_05	Durgeon	FRDR10439	ruisseau la baignotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_05	Durgeon	FRDR11249	La Méline	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_05	Durgeon	FRDR11480	font de champdamois	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_05	Durgeon	FRDR11839	rivière de vaugine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_05	Durgeon	FRDR680	Le Durgeon aval	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_05	Durgeon	FRDR681	La Colombine	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_01_05	Durgeon	FRDR682	Le Durgeon moyen du Batard jusqu'à la confluence avec la Colombine	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_05	Durgeon	FRDR683	Le Durgeon amont jusqu'à la confluence avec le Batard	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_06	Gourgeonne	FRDR11610	ruisseau des rondeys	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_06	Gourgeonne	FRDR11876	ruisseau la sorlière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_06	Gourgeonne	FRDR676	La Gourgeonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_07	Lanterne	FRDR10100	ruisseau du vay de brest	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_07	Lanterne	FRDR10233	ruisseau de la prairie	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_07	Lanterne	FRDR10423	ruisseau de meurecourt	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_07	Lanterne	FRDR10707	ruisseau le dorgeon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_01_07	Lanterne	FRDR10940	ruisseau de perchie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_01_07	Lanterne	FRDR11033	fossé de la marcelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_07	Lanterne	FRDR11493	ruisseau le raddon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
SA_01_07	Lanterne	FRDR11579	ruisseau de la croslière	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
SA_01_07	Lanterne	FRDR11911	ruisseau du chânet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_01_07	Lanterne	FRDR684	La Lanterne de la Semouse à la confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_01_07	Lanterne	FRDR687a	La Semouse de sa source à la confluence avec la Combeauté	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT, CD	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_01_07	Lanterne	FRDR687b	L'Augronne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_01_07	Lanterne	FRDR687c	La Combeauté	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, hydrologie, substances dangereuses	FT, CD	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_07	Lanterne	FRDR689	Le Breuchin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_07	Lanterne	FRDR690	La Lanterne de sa source au Breuchin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 13,1 M€ ; B : 17,5 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_01_08	Morthe	FRDR10218	ruisseau la petite morte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_08	Morthe	FRDR10837	rivière la dhuis	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_08	Morthe	FRDR11540	ruisseau des étangs	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_08	Morthe	FRDR11832	ruisseau le teuillot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_08	Morthe	FRDR11890	ruisseau la colombine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_08	Morthe	FRDR11980	ruisseau arfond	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_08	Morthe	FRDR670	La Morte, Le Cabri	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR10017	ruisseau de courmont	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_09	Ognon	FRDR10143	ruisseau la résie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR10198	ruisseau de l'étang	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
SA_01_09	Ognon	FRDR10468	ruisseau de montagny	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR10550	ruisseau le gravellon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR10699	ruisseau de crenus	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR10699	ruisseau de crenus	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR10854	ruisseau le razou	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_09	Ognon	FRDR10962	ruisseau de recologne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2027	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11121	ruisseau d'autah	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_09	Ognon	FRDR11160	ruisseau d'auxon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	micropolluants organiques	FT	2015	2015			/Micropolluants organiques : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11187	rivière le lauzin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_09	Ognon	FRDR11205	ruisseau la clairegoutte	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_09	Ognon	FRDR11402	bief de nilieu	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11491	ruisseau le picot	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_09	Ognon	FRDR11520	ruisseau de l'étang	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11561	ruisseau la lanterne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11698	ruisseau de peute-vue	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_09	Ognon	FRDR11743	ruisseau du moulin au maire	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_09	Ognon	FRDR11747	rivière la luthiers	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11857	ruisseau de la fontaine de magney	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR11888	rivière la linotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_09	Ognon	FRDR12067	Ruisseau de la Vèze de Brau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR12068	ruisseau la chazelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
SA_01_09	Ognon	FRDR12110	le bief rouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR656	L'Ognon basse vallée	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR659	L'Ognon du Rahin au Lauzin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR661	Le Rahin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR662	L'Ognon du Fourchon au Rahin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_09	Ognon	FRDR663	La Reigne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_09	Ognon	FRDR664	L'Ognon de sa source au Fourchon	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_10	Ouche	FRDL6	réservoir de panthier	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	nitrate	FT	2015	2015			/Nitrate : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
SA_01_10	Ouche	FRDL7	réservoir de chazilly	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_10	Ouche	FRDR10417	ruisseau de l'arvo	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR10572	ruisseau le Suzon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides, hydrologie, nitrate	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrate : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR10660	ruisseau la doux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_10	Ouche	FRDR10783	ruisseau le chambran	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR11604	ruisseau la sirène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_10	Ouche	FRDR11650	rivière la vandenesse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR11938	ruisseau de la gironde	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_10	Ouche	FRDR646	L'Ouche de l'amont du lac Kir à la confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides, substances dangereuses, hydrologie, micropolluants organiques	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Micropolluants organiques : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR647	L'Ouche du ruisseau du Prâlon jusqu'à l'amont du lac Kir	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR648a	L'Ouche de sa source à la Vandenesse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	hydrologie	FT	2015	2015			/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		
SA_01_10	Ouche	FRDR648b	L'Ouche jusqu'au ruisseau du Prâlon	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_10	Ouche	FRDR648c	ruisseau du Prâlon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_11	Romaine	FRDR10650	ruisseau la jouanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_11	Romaine	FRDR11201	ruisseau de la fontaine des duits	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_11	Romaine	FRDR11353	ruisseau des contances	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_11	Romaine	FRDR677	La Romaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_12	Salon	FRDR10857	ruisseau du fayl	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_12	Salon	FRDR10933	ruisseau de Champsevraine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_12	Salon	FRDR672	Le Salon de la Resaigne à la confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Bon état écologique 2015	
SA_01_12	Salon	FRDR673	Le Resaigne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_12	Salon	FRDR674	Le Salon de sa source à la Resaigne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_13	Tille	FRDR10082	ruisseau le riot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_13	Tille	FRDR10090	ruisseau de flacey	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_13	Tille	FRDR10821	ruisseau le crône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_13	Tille	FRDR11057	ruisseau du bas-mont	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_01_13	Tille	FRDR11305	ruisseau l'arnison	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion. /Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_13	Tille	FRDR650a	La Norges à l'amont d'Orgeux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, morphologie, pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note). /Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement). /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. /Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_13	Tille	FRDR650b	La Norges à l'aval d'Orgeux	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses, hydrologie, micropolluants organiques	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Micropolluants organiques : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_13	Tille	FRDR655	La Venelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDL1	réservoir de la Vingeanne (ou Villegusien)	Plans d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, nitrates	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR10167	ru de chassigny	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR10410	ruisseau le badin	Cours d'eau	bon état	MEN	2015							Bon état écologique 2015		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR10522	ruisseau le soirsan	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR10751	ruisseau d'orain	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR11001	ruisseau la foreuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR11115	ruisseau le vallinot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR11188	ruisseau le ru	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, nitrates	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_14	Vingeanne	FRDR11293	ruisseau la torcelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR11775	ruisseau la vèvre	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Bon état écologique 2015	
SA_01_14	Vingeanne	FRDR665	La Vingeanne d'Oisilly à sa confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_14	Vingeanne	FRDR666	La Vingeanne du canal de la Marne à Oisilly Badin Inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Bon état écologique 2015	
SA_01_14	Vingeanne	FRDR667	La Vingeanne du lac de Villegusien au canal de la Marne	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_01_14	Vingeanne	FRDR668	La Vingeanne de sa source au lac de Villegusien	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_01_15	Beze	FRDR10471	pannecul	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_15	Beze	FRDR11087	ruisseau le chiron	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_15	Beze	FRDR11667	rivière l'albane	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_15	Beze	FRDR654	La Bèze	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_20	Petits affluents de la Saône (rive Droite) entre Coney et Amance	FRDR12001	ruisseau la bazeuille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_21	Petits affluents de la Saône entre Coney et Lanterne	FRDR10002	ruisseau de révillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_21	Petits affluents de la Saône entre Coney et Lanterne	FRDR10496	ruisseau de la sacquelle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie, nitrates	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_21	Petits affluents de la Saône entre Coney et Lanterne	FRDR11074	rivière la superbe	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_22	Petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne	FRDR10349	ruisseau le ravin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_22	Petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne	FRDR10712	ruisseau la bonde	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_22	Petits affluents de la Saône entre Amance et Gourgeonne	FRDR11427	rivière l'ougeotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_23	Petits affluents de la Saône entre Lanterne et Durgeon	FRDR11334	ruisseau la scyotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_01_24	Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon	FRDR10023	rivière la tenise	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2027	2027	Isoproturon	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_24	Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon	FRDR10122	ruisseau des puits	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_24	Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon	FRDR10456	Ruisseau la Roye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_24	Petits affluents rive gauche de la Saône entre Durgeon et Ognon	FRDR11186	ruisseau de vy-le-ferroux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_26	Petits affluents de la Saône entre Salon et Vingeanne	FRDR10486	ruisseau d'échalonge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_26	Petits affluents de la Saône entre Salon et Vingeanne	FRDR11114	ruisseau la soufroide	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_28	Petits affluents rive droite de la Saône entre Vingeanne et Vouge	FRDR11631	bief de ciel	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR10104	ruisseau la blaine	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures.		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR10185	ruisseau de chevigny	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR10429	ruisseau de frasne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR10764	Bief de Murey	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR11024	bief du moulin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR11113	ruisseau le bief du vanais	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR11697	Bief de la Vigne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_01_32	Brizotte et petits affluents rive gauche de la Saône entre Ognon et Doubs	FRDR653	La Brizotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_01_35	Le Vannon	FRDR10287	rivière la rigotte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_03_01	Petits affluents de la Saône entre Dheune et Corne	FRDR10097	bief de saudon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_01	Petits affluents de la Saône entre Dheune et Corne	FRDR11116	ruisseau le grand margon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_01	Petits affluents de la Saône entre Dheune et Corne	FRDR11618	ruisseau la vandaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_03_02	Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge	FRDR10161	ruisseau la noue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 1,7 M€ ; B : 6,8 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_02	Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge	FRDR10735	bief de merdery ruisseau	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_02	Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge	FRDR11086	ruisseau la natouze	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_02	Petits affluents de la Saône entre Grosne et Mouge	FRDR11206	ruisseau la bourbonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_03	Petits affluents de la Saône entre Mouge et Petite Grosne	FRDR11614	ruisseau de l'abyme	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 0,1 M€ ; B : non estimés) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_05	Petits affluents de la Saône entre Vouge et Dheune	FRDR11190	ruisseau de la deuxième raie	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_06	Corne	FRDR10083	rivière des curles	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 22,7 M€ ; B : 10,9 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
SA_03_06	Corne	FRDR10667	ruisseau la ratte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 22,7 M€ ; B : 10,9 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
SA_03_06	Corne	FRDR11339	ruisseau de la fontaine couverte	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note).		
SA_03_06	Corne	FRDR11935	rivière la talie	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 22,7 M€ ; B : 10,9 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_06	Corne	FRDR11968	rivière l'orbise	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT, CD	2027	2027	Diuron	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 22,7 M€ ; B : 10,9 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
SA_03_06	Corne	FRDR607	La Corne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 22,7 M€ ; B : 10,9 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
SA_03_07	Dheune	FRDL15	étang de montaubry	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2021	nitrate	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
SA_03_07	Dheune	FRDR10041	ruisseau la bête	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR10066a	rivière le Rhoin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR10066b	rivières Bouzaise-Lauve-Chargeolle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR10272	ruisseau de meursault	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2027	2027	Isoproturon	FT	/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR10308	ruisseau le musseau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_03_07	Dheune	FRDR10332	ruisseau la louche	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR10644	ruisseau la seraine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_07	Dheune	FRDR11198	rivière la vandène	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR11454	ruisseau le raccordon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_03_07	Dheune	FRDR11551	ruisseau le reuil	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_03_07	Dheune	FRDR11574	ruisseau la courtavaux	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
SA_03_07	Dheune	FRDR11781	ruisseau le monopoulain	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR11803	ruisseau de la creuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR12102	ruisseau la cosanne	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR608	La Dheune du ruisseau de Meursault à la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR609	Le Meuzin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR610	La Dheune du ruisseau de la Creuse au Ruisseau de Meursault	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_07	Dheune	FRDR611	La Dheune de sa source au ruisseau de la Creuse inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement).		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_08	Grosne	FRDR10018	ruisseau la petite guye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_03_08	Grosne	FRDR10249	ruisseau la noue des moines	Cours d'eau	bon état*	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Autres pressions : Les mouillages forains et le piétinement génèrent des dégradations des petits fonds côtiers et en particulier entraînent la disparition des herbiers de posidonie. Jusqu'à ce jour, aucune donnée scientifique ne démontre la recolonisation des fonds après la mise en place de mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,6 M€ ; B : 16,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_08	Grosne	FRDR10326	ruisseau de la planche caillot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_03_08	Grosne	FRDR10358	ruisseau la gande	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_08	Grosne	FRDR10368	ruisseau de brandon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_03_08	Grosne	FRDR10597	ruisseau des rigoulots	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_03_08	Grosne	FRDR10653	ruisseau de besançon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_08	Grosne	FRDR10709	ruisseau le valouzin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_03_08	Grosne	FRDR10810	ruisseau le petit grison	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_08	Grosne	FRDR10902	ruisseau le glandon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
SA_03_08	Grosne	FRDR11508	ruisseau la goutteuse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,6 M€ ; B : 16,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_08	Grosne	FRDR11526	ruisseau de taizé	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,6 M€ ; B : 16,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_08	Grosne	FRDR11838	ruisseau de nourue	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,6 M€ ; B : 16,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_08	Grosne	FRDR11858	ruisseau de la baize	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_03_08	Grosne	FRDR12099	ruisseau du moulin de ronde	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		
SA_03_08	Grosne	FRDR602	La Grosne de la Guye à la confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_08	Grosne	FRDR604	La Guye	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_03_08	Grosne	FRDR605	La Grosne du Valouzin à la Guye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_08	Grosne	FRDR606	La Grosne (y compris la Grosne Occidentale et la Grosne Orientale) de sa source à la confluence avec le Valouzin	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 9,6 M€ ; B : 16,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_09	Mouge	FRDR11471	ruisseau l'isérable	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_09	Mouge	FRDR12046	rivière la salle	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_09	Mouge	FRDR12105	ruisseau la petite mouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_09	Mouge	FRDR591	La Mouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_10	Petite Grosne	FRDR11311	ruisseau denante	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,9 M€ ; B : 7 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_10	Petite Grosne	FRDR11892	ruisseau le fil	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,9 M€ ; B : 7 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_10	Petite Grosne	FRDR579a	La Petite Grosne à l'amont de la confluence avec le Fil	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	continuité, pesticides	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_10	Petite Grosne	FRDR579b	La Petite Grosne à l'aval de la confluence avec le Fil à la Saône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, micropolluants organiques, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Micropolluants organiques : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 4,9 M€ ; B : 7 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_03_11	Vouge	FRDR10142	rivière la bièvre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 12 M€ ; B : 9,3 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
SA_03_11	Vouge	FRDR11071	ruisseau la varaude	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_03_11	Vouge	FRDR11304b	ruisseau cent fonts de la Varaude à la Vouge	Cours d'eau	bon potentiel	MEA	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_03_11	Vouge	FRDR645	La Vouge	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 12 M€ ; B : 9,3 M€) Le coût étant >10M€ et le rapport B/C étant défavorable (<0,8), la masse d'eau est classée en CD
SA_04_02	Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille	FRDR10139	rivière la tenarre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_02	Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille	FRDR10651	bief de la prare ruisseau	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.		
SA_04_02	Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille	FRDR11358	la cosne d'épinossous	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_02	Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille	FRDR11556	rivière la cosne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_02	Petits affluents de la Saône entre Doubs et Seille	FRDR11946	bief du moulin bernard	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_03	Chalaronne	FRDR10196	bief de la glenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7 M€ ; B : 20,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_04_03	Chalaronne	FRDR10402	ruisseau le rougeat	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_03	Chalaronne	FRDR10688	ruisseau la mère	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie, continuité	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_03	Chalaronne	FRDR11120	ruisseau la callonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_03	Chalaronne	FRDR11362	ruisseau l'appéum	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_03	Chalaronne	FRDR11414	ruisseau l'avanon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7 M€ ; B : 20,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_04_03	Chalaronne	FRDR11703	bief de vernisson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7 M€ ; B : 20,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_04_03	Chalaronne	FRDR11722	ruisseau le moignans	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_04_03	Chalaronne	FRDR12108	ruisseau le relevant	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7 M€ ; B : 20,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_04_03	Chalaronne	FRDR577a	La Chalaronne de sa source à sa confluence avec le Relevant	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7 M€ ; B : 20,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).
SA_04_03	Chalaronne	FRDR577b	La Chalaronne sa confluence avec le Relevant à la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Suppression de la liste CD pour coûts <10M€	(C : 7 M€ ; B : 20,1 M€) Le coût ne permet pas le classement en coûts disproportionnés (car <10 M€).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDL40	gravière de montrevél n°1	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2027	nitrate	?	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR10369	rivière de vallière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR10605	La Loeze	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11091	bief de rollin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11209	bief de la jutane	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11225	bief d'augiors	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11389	ruisseau de la leschère	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquite	Échéance état chimique avec ubiquite	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique <i>(pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)</i>	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11469	bief de l'enfer	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, nitrates, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11565	ruisseau le salençon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR11784	Ruisseau le Virolet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR593a	Le jugnon, La Ressouze de Bourg en Bresse à la confluence avec le Ressouzet et le bief de la Gravière	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR593b	Le Reyssozet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, nitrates, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR593c	La Reyssouze de la confluence avec le Reyssouzet à la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, matières organiques et oxydables, nitrates, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_04	Reyssouze et petits affluents de la Saône	FRDR594	La Reysouze de sa source au plan d'eau de Bouvant	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates, pesticides	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylene + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_05	Seille	FRDR10192	ruisseau la darge	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_04_05	Seille	FRDR10270	ruisseau le souchon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10333	ruisseau des tenaudins	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10409	rivière bacot	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	substances dangereuses, morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10464	ruisseau la serrée	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, CD	2015	2015			/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10465	ruisseau le teuil	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_05	Seille	FRDR10489	ruisseau le serein	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10520	rivière d'érenand	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_04_05	Seille	FRDR10563	bief des chaises	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, matières organiques et oxydables	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10581	ruisseau de l'étang	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10603	ruisseau la servonne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10898	bief d'avignon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10903	bief du bois tharlet	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, CD	2015	2015			/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10907	ruisseau le malan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10910	bief turin	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR10911	ruisseau la boissine	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pression inconnue	FT	2015	2015			Masse d'eau nécessitant une action d'amélioration de la connaissance sur l'état et les pressions (voir PDM, chapitre 3, p.66 et 67)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_05	Seille	FRDR11029	la seillette bras aval de la seille	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11070	ruisseau de la serenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11207	ruisseau la boissine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11226	ruisseau de blaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides	CN, CD	2015	2015			/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11255	rivière la dorme	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11345	ruisseau de l'étang de bouhans	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11435	ruisseau bief d'ainson	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11499	bief de malaval	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_05	Seille	FRDR11548	rivière la sorne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11681	ruisseau la rondaine	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11768	ruisseau de corgeat	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR11836	rivière la chaux	Cours d'eau	bon état	MEN	2015								Bon état écologique 2015	
SA_04_05	Seille	FRDR11993	ruisseau du moulin du roi	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR12012	ruisseau la voye	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR12019	ruisseau de prèlot	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR12094	ruisseau des armetières	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR12097	ruisseau de la madeleine	Cours d'eau	bon état	MEN	2015								Bon état écologique 2015	
SA_04_05	Seille	FRDR1803	La Seille de la Brenne au Solnan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_05	Seille	FRDR596	La Seille du Solnan à sa confluence avec la Saône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides	CN, CD, FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR597	Les Sanes	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, morphologie, pesticides	CN, FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR598	Le Sevron et le Solnan	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, morphologie	CN, FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR599	La Vallière Sonette incluse	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, matières organiques et oxydables, micropolluants organiques, morphologie	CN, FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Micropolluants organiques : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Nouvelle désignation en CD (coûts >10M€ et B/C <0,8)	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR600	La Brenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, hydrologie, morphologie	CN, FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 78,6 M€ ; B : 51,3 M€) Le sous bassin reste éligible au critère coûts disproportionnés (coûts >10M€ et B/C < 0,8).
SA_04_05	Seille	FRDR601	La Seille de sa source à la confluence avec la Brenne	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_04_06	Veyle	FRDL41	gravière de saint-denis-lès-bourg	Plans d'eau	bon potentiel	MEA	2027	nitrate, matières organiques et oxydables	FT	2015	2015			/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiqueste	Échéance état chimique avec ubiqueste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_06	Veyle	FRDR10037	ruisseau des poches	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_06	Veyle	FRDR10051	bief des guillets	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR10343	rivière le menthon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_06	Veyle	FRDR10665	ruisseau le cône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	nitrites, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR10672	bief de rabat	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR10870	le Bief Bourbon	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_04_06	Veyle	FRDR10925	bief de croix	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR11378	bief de le voux	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_06	Veyle	FRDR2010	La Veyle du plan d'eau de St Denis lès Bourg à l'Etre inclus	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
SA_04_06	Veyle	FRDR580	La Petite Veyle	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR581	La Veyle du Renon à la Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	hydrologie, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR582	Le Renon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, morphologie, matières organiques et oxydables, pesticides	FT, CD	2027	2027	Isoproturon	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR583	La Veyle de l'Etre au Renon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
SA_04_06	Veyle	FRDR584a	Le Vieux Jonc de sa source à St Paul de Varax	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
SA_04_06	Veyle	FRDR584b	Le Vieux Jonc de St Paul de Varax à St André	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR584c	Le Vieux Jonc de l'aval de St André et l'Irance jusqu'à leur confluence	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	matières organiques et oxydables, pesticides, substances dangereuses, morphologie	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR584d	L'Irance à l'aval de la confluence avec le Vieux Jonc	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT, CD	2027	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
SA_04_06	Veyle	FRDR587a	La Veyle de sa source à l'amont de Lent	Cours d'eau	bon état	MEN	2015			2015	2015				Bon état écologique 2015	
SA_04_06	Veyle	FRDR587b	La Veyle de Lent au plan d'eau de St Denis lès Bourg	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, matières organiques et oxydables, morphologie, nitrates, pesticides	FT, CD	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.	Maintien de la dérogation CD posée en 2010 pour coûts >10M€	(C : 30,5 M€ ; B : 33,8 M€) Le sous bassin n'est plus éligible à de nouvelles désignations en coûts disproportionnés (B/C < 0,8). Cependant, compte tenu du coût qui reste élevé (>10M€), les masses d'eau désignées en 2010 et restant en dérogation sont désignées comme étant en coûts disproportionnés au titre de l'analyse faite en 2010.
TR_00_01	Haut Rhone	FRDR2000	Le Rhône de la frontière suisse au barrage de Seyssel	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
TR_00_01	Haut Rhone	FRDR2001	Le Rhône du barrage de Seyssel au pont d'Evieu	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses, morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
TR_00_01	Haut Rhone	FRDR2001a	Rhône de Chautagne	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
TR_00_02	Rhone moyen	FRDR2005	Le Rhône du pont de Jons à la confluence Saône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
TR_00_02	Rhone moyen	FRDR2005a	Le Rhône de Miribel (du pont de Jons jusqu'à la confluence avec le canal de Jonage)	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	continuité, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en œuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_02	Rhone moyen	FRDR2006	Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_02	Rhone moyen	FRDR2006a	Rhône de Vernaison	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		
TR_00_02	Rhone moyen	FRDR2006b	Rhône de Roussillon	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007	Le Rhône de la confluence Isère à Avignon	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007a	Rhône de Bourg-Les-Valence	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007b	Rhône de Charmes-Beauchastel	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007c	Rhône de Baix-Logis-Neuf	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007d	Rhône de Montélimar	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007e	Rhône de Donzère	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	continuité, substances dangereuses, morphologie, pesticides, hydrologie	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2007f	Lône de Caderousse et bras des arméniens	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	morphologie, pesticides	FT	2015	2015			/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2008	Le Rhône d'Avignon à Beaucaire	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2008a	Bras d'Avignon et ses annexes	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	substances dangereuses, hydrologie, morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.		
TR_00_03	Rhone aval	FRDR2008b	Rhône de Beaucaire	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2021	continuité, hydrologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Continuité : La mise en oeuvre des mesures d'aménagement ou de suppression des ouvrages contraignant la continuité écologique nécessite un processus administratif long et complexe qui comprend notamment l'identification du propriétaire de l'ouvrage, le choix de la maîtrise d'ouvrage, la réalisation des études, la gestion du foncier, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi à environ cinq ans (voir fiche thématique "restauration de la continuité écologique" en annexe 2 de la note)./Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TR_00_04	Rhone maritime	FRDR2009	Le Rhône de Beaucaire au seuil de Terrin et au pont de Sylveréal	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)		

Code sous bassin	Nom sous bassin	Code masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Catégorie de masse d'eau	Objectif d'état	Statut	Échéance état écologique	Paramètres état écologique	Motivations état écologique	Échéance état chimique sans ubiquiste	Échéance état chimique avec ubiquiste	Paramètres état chimique	Motivations état chimique	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau pour faisabilité technique et/ou condition naturelle concernant les paramètres de l'état écologique (pour les paramètres de l'état chimique voir onglet à lire)	Cout disproportionné : évolution du motif par masse d'eau, par rapport au cycle 2010-2015	Cout disproportionné : résultat de l'analyse coût-bénéfice du sous-bassin
TS_00_01	Saone amont de Pagny	FRDR1806a	La Saône du Coney à la confluence avec le Salon	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TS_00_01	Saone amont de Pagny	FRDR1806b	La Saône du Salon à la déviation de Seurre	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TS_00_02	Saone aval de Pagny	FRDR1806c	La Saône du début à la fin de la Déviation de Seurre	Cours d'eau	bon état	MEN	2021	pesticides	FT	2027	2027	Pentachlorobenzene	FT	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TS_00_02	Saone aval de Pagny	FRDR1806d	La Saône de la fin de la déviation de Seurre à la confluence avec le Doubs	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides	FT	2021	2021	Pentachlorobenzene	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TS_00_02	Saone aval de Pagny	FRDR1807a	La Saône de la confluence avec le Doubs à Villefranche sur Saône	Cours d'eau	bon état	MEN	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		
TS_00_02	Saone aval de Pagny	FRDR1807b	La Saône de Villefranche sur Saône à la confluence avec le Rhône	Cours d'eau	bon potentiel	MEFM	2027	morphologie, hydrologie, pesticides, substances dangereuses	FT	2015	2027	Benzo(g,h,i)perylène + Ind	FT	/Morphologie : La mise en oeuvre des mesures de restauration de la morphologie nécessite un processus administratif long et complexe avec notamment la prise en charge par le maître d'ouvrage, la réalisation des études, le traitement des questions de propriété foncière, et l'obtention des autorisations au titre de la loi sur l'eau. L'ensemble de ce processus peut s'étaler sur une période variant de deux ans et demi pour les cas les plus rapides, à environ cinq ans pour les cas les plus longs. (voir fiche thématique "restauration de la morphologie" en annexe 1)/Hydrologie : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre hydrologique d'un cours d'eau nécessite un processus administratif long et complexe, qui peut s'étaler sur plusieurs années (diagnostic quantitatif, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, révision des autorisations de prélèvement)./Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau. /Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en oeuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.		

Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau
Masses d'eau souterraine

SDAGE 2016-2021 _ Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau _ Masses d'eau souterraine

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état quantitatif	Paramètre état quantitatif	Exemption état quantitatif	Objectif d'état	Échéance état chimique	Paramètre état chimique	Exemption état chimique	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau
FRDG101	Alluvions anciennes de la Vistrenque et des Costières	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG102	Alluvions anciennes entre Vidourle et Lez et littoral entre Montpellier et Sète	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT	Nitrates	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG113	Calcaires et marnes jurassiques des garrigues nord-montpellieraines - système du Lez	Bon état	2021	impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG123	Calcaires jurassiques des plateaux de Haute-Saône	Bon état	2015			Bon état	2021	nitrate, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG146	Alluvions anciennes de la Plaine de Valence	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG147	Alluvions anciennes terrasses de Romans et de l'Isère	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG150	Calcaires jurassiques des Avants-Monts	Bon état	2015			Bon état	2021	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG151	Calcaires jurassiques de la Côte dijonnaise	Bon état	2015			Bon état	2021	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG155	Calcaires jurassico-crétacés des Corbières (karst des Corbières d'Opoul et structure du Bas Agly)	Bon état	2015			Bon état	2027	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau.
FRDG171	Alluvions nappe de Dijon sud (superficielle et profonde)	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides, pollutions urbaines, solvants chlorés	CN, FT		/Substances - Solvants - Métaux :Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./MOX & Pollutions urbaines : Les travaux à mettre en place (rénovation ou création des filières d'assainissement) sont longs à réaliser, et ne seront pas ou partiellement mis en place à l'issue du cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG177	Formations plioquaternaires et morainiques Dombes	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate	FT		/Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.
FRDG205	Alluvions et substratum calcaire du Muschelkalk de la plaine de l'Eygoutier	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides, pollutions urbaines	CN		/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures.
FRDG209	Conglomérats du plateau de Valensole	Bon état	2015			Bon état	2027	pesticides, nitrate	CN	Nitrates	/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures.
FRDG216	Graviers et grès éocènes - secteur de Castelnaudary	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG218	Molasses miocènes du Comtat	Bon état	2027	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2027	pesticides, pollutions urbaines, nitrate	CN		/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG220	Molasses miocènes du bassin d'Uzès	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être engagée.
FRDG223	Calcaires, marnes et molasses oligo-miocènes du bassin de Castrie-Sommières	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2027	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG224	Sables astiens de Valras-Agde	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG231	Sillons fluvioglaciers du Pays de Gex	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG243	Multicouche pliocène du Roussillon	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, intrusion salée	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG248	Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l'Ozon et de la Drôme	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	FT	Nitrates	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG303	Alluvions de la Plaine de Bièvre-Valloire	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrate, pesticides	CN		/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures.

SDAGE 2016-2021 _ Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau _ Masses d'eau souterraine

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état quantitatif	Paramètre état quantitatif	Exemption état quantitatif	Objectif d'état	Échéance état chimique	Paramètre état chimique	Exemption état chimique	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau
FRDG311	Alluvions de l'Hérault	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG316	Alluvions de l'Orb et du Libron	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2027	pesticides	CN, FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG322	Alluvions du moyen Gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2027	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG326	Alluvions du Rhône de Gorges de la Balme à l'île de Miribel	Bon état	2015			Bon état	2021	pesticides, nitrates	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion.
FRDG327	Alluvions du Roubion et Jabron - plaine de la Valdaine	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrates, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG330	Alluvions Rhône marais de Chautagne et de Lavours	Bon état	2021	impact écosystèmes terrestres	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG334	Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2027	nitrates, pesticides, pollutions historiques d'origine industrielle	FT		/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG337	Alluvions de la Drôme	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG342	Formations fluvioglaciales du couloir de Certines - Bourg-en-Bresse	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrates, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG343	Alluvions du Gapeau	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, intrusion salée	FT	Bon état	2027	nitrates, pollutions urbaines	CN		/Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG344	Alluvions de la Saône en amont du confluent de l'Ognon	Bon état	2015			Bon état	2021	pesticides, nitrates	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG346	Alluvions de la Bresse - plaine de Bletterans	Bon état	2015			Bon état	2027	pesticides	CN		/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures.
FRDG350	Formations quaternaires en placage discontinu du Bas Dauphiné et terrasses region de Rousillon	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrates, pesticides	FT	Nitrates	/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG352	Alluvions des plaines du Comtat (Aigues Lez)	Bon état	2027	impact eaux de surface	FT	Bon état	2027	pesticides	CN		/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG356	Alluvions de l'Asse	Bon état	2021	impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG358	Alluvions de la Durance moyenne en aval de St Auban (emprise du panache de pollution historique)	Bon état	2015			Bon état	2027	solvants chlorés, benzène et mercure	FT		/Substances - Solvants - Métaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse	Bon état	2027	impact eaux de surface	FT	Bon état	2027	solvants chlorés	CN		/Substances - Solvants - Métaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Bon état	2015			Bon état	2027	solvants chlorés, benzène	CN		/Substances - Solvants - Métaux : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021.
FRDG367	Alluvions Aude médiane et affluents (Orbieu, Cesse, ...)	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2027	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.

SDAGE 2016-2021 _ Tableau des arguments des exemptions par masse d'eau _ Masses d'eau souterraine

Code masse d'eau	Libellé masse d'eau	Objectif d'état	Échéance état quantitatif	Paramètre état quantitatif	Exemption état quantitatif	Objectif d'état	Échéance état chimique	Paramètre état chimique	Exemption état chimique	Polluant dont la tendance à la hausse est à inverser	Arguments justifiant les reports de délais par masse d'eau
FRDG368	Alluvions Aude basse vallée	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG369	Alluvions de l'Huveaune	Bon état	2015			Bon état	2027	pesticides, nitrates, solvants, plomb	CN		/Substances - Solvants - Metaux :Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures.
FRDG370	Alluvions de l'Arc de Berre	Bon état	2015			Bon état	2027	pesticides, nitrates	CN		/Pesticides : Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Les pesticides seront donc encore présents dans le milieu plusieurs années après la mise en place des mesures./Les nitrates présentent une forte rémanence, et leur temps de dégradation est long. Ils seront donc encore présents après la mise en place des mesures.
FRDG372	Alluvions du Drac et de la Romanche sous influence pollutions historiques industrielles et sous l'agglomération grenobloise jusqu'à la confluence Isère	Bon état	2015			Bon état	2027	pollutions historiques d'origine industrielle	FT		/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau.
FRDG376	Alluvions de l'Argens	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, intrusion salée	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG377	Alluvions de la Saône entre les confluent de l'Ognon et du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2021	nitrates, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG379	Alluvions du confluent Saone-Doubs	Bon état	2015			Bon état	2021	nitrates, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG380	Alluvions interfluve Saone-Doubs - panache pollution historique industrielle	Bon état	2015			Bon état	2027	pollutions historiques d'origine industrielle	FT		/Substances - Solvants - Metaux : Les technologies ne permettent pas à ce jour de traiter l'intégralité des substances à l'origine de la dégradation de la qualité de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG383	Alluvions de la Cèze	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG384	Alluvions du Rhône agglomération lyonnaise et extension sud	Bon état	2015			Bon état	2027	pollutions historiques d'origine industrielle	CN		/Substances - Solvants - Metaux :Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021.
FRDG385	Alluvions du Garon et bassin source de la Mouche	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource, impact eaux de surface	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG387	Alluvions plaine de la Tille (superficielle et profonde)	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG389	Alluvions plaine de l'Ain Nord	Bon état	2021	impact écosystèmes terrestres	FT	Bon état	2015				/Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG390	Alluvions plaine de l'Ain Sud	Bon état	2021	déséquilibre prélèvement/ressource	FT	Bon état	2027	nitrates, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement)./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG397	Alluvions de la Grosne, de la Guye, de l'Ardière, Azergues et Brévenne	Bon état	2015			Bon état	2027	nitrates, pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Nitrates : Les surfaces concernées par la mesure ne concernent que les zones d'alimentation de captage. Elles ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau. L'action réalisée n'aura pas conduit à des résultats suffisants à l'issue du prochain cycle de gestion./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.
FRDG424	Alluvions du Rhône de la plaine de Péage-du-Roussillon et Ile de la Platière	Bon état	2021	impact écosystèmes terrestres	FT	Bon état	2027	pollutions historiques d'origine industrielle	CN		/Substances - Solvants - Metaux :Les substances à l'origine de la non atteinte du bon état de la masse d'eau présentent une forte rémanence et seront encore détectables dans l'eau et les sols après 2021./Déséquilibre quantitatif : La réalisation des études et la mise en place des mesures visant à restaurer l'équilibre quantitatif d'une masse d'eau souterraine nécessite un processus administratif long et complexe. Ces étapes peuvent s'étaler sur plusieurs années (étude volume prélevables, évaluation des besoins et usages, détermination des objectifs quantitatifs, établissement d'un plan de gestion de la ressource en eau, répartition des économies d'eau par usage, révision des autorisations de prélèvement).
FRDG518	Formations variées côtes du Rhône rive gardoise	Bon état	2015			Bon état	2027	pesticides	FT		/Pesticides : Les surfaces concernées par la mise en œuvre de la mesure ne seront pas suffisantes pour résorber la pression à l'échelle de la masse d'eau./Pour cette masse d'eau, des mesures ont été engagées lors du programme de mesures 2010-2015 mais au moins l'une d'entre elles n'a pu être achevée.

SECRETARIAT TECHNIQUE

**Agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**
2-4 allée de Lodz
69363 LYON CEDEX 07



**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**
5 place Jules Ferry
Immeuble Lugdunum
69453 LYON CEDEX 06



**Office national de l'eau
et des milieux aquatiques**
Délégation coordonatrice
du bassin Rhône-Méditerranée
Chemin des chasseurs
Parc de Parilly
69500 BRON

